



Comité syndical de Vigipol

Samedi 8 février 2020

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Délibération n°CS-2020-01 Approbation de nouvelles adhésions.....	5
Délibération n°CS-2020-02 Débat d'orientation budgétaire.....	11
Délibération n°CS-2020-03 Approbation du compte de gestion 2019.....	43
Délibération n°CS-2020-04 Approbation du compte administratif 2019.....	65
Délibération n°CS-2020-05 Affectation du résultat de l'exercice 2019.....	71
Délibération n°CS-2020-06 Approbation des nouveaux statuts.....	77
Délibération n°CS-2020-07 Approbation du nouveau règlement intérieur.....	83
Délibération n°CS-2020-08 Élection du Bureau syndical.....	100
Délibération n°CS-2020-09 Délégation d'attributions au Président.....	106
Délibération n°CS-2020-10 Délégation d'attributions au Bureau syndical.....	112
Délibération n°CS-2020-11 Révision des cotisations.....	118
Délibération n°CS-2020-12 Tableau des effectifs : modification et création de postes.....	124
Délibération n°CS-2020-13 Création d'emplois non-permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité.....	132
Délibération n°CS-2020-14 Actualisation du coût d'intervention des agents dans le cadre de prestation de services.....	138
Délibération n°CS-2020-15 Révision de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents.....	144
Délibération n°CS-2020-16 Suppression de l'indemnité de conseil du receveur.....	151
Délibération n°CS-2020-17 Vote du budget primitif 2020.....	157



DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-01

OBJET :

Approbation de nouvelles
adhésions

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

Total des présents
et représentés : 118

Quorum : 88

Majorité qualifiée
des 2/3 : 79

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoger), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfleze)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézartrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-25 du 30.11.2019 portant approbation de nouvelles adhésions et modification des statuts ;

Le Président informe le Comité syndical que deux communes ont décidé d'adhérer à Vigipol et délibéré en ce sens :

- > Pouldreuzic (29) par délibération du 09.12.2019 ;
- > Tréogat (29) par délibération du 11.12.2019.

Le Président propose au Comité syndical ;

- > d'entériner l'adhésion de ces deux communes ;
- > de modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** l'adhésion des communes de Pouldreuzic et Tréogat.
- > **Décide** de modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

Le Président précise que, suite à cette modification, le nombre de communes adhérentes à Vigipol passe de 123 à 125.

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

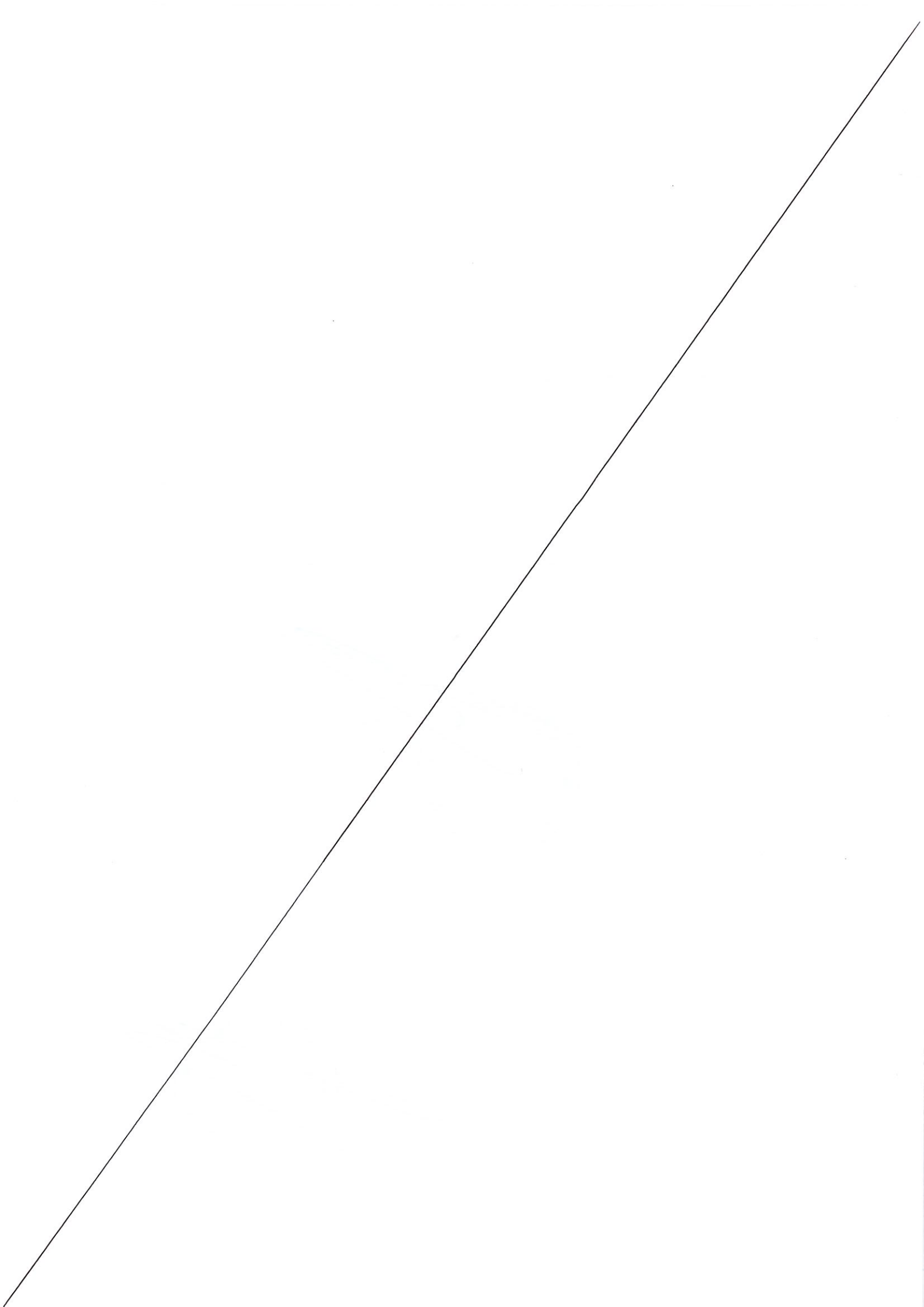
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020







DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-02

OBJET :

**Débat d'orientation
budgétaire**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

**Total des présents
et représentés : 118**

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louanec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancal)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïc Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiéc (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bourriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), notamment l'article 107 portant nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales qui modifie les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire et complète les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat ;

Vu l'article L2312-1 modifié du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Vu l'article L5722-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « sous réserve des dispositions du présent chapitre, les syndicats mixtes mentionnés à l'article L5721-2 sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants » ;

Conformément à ces obligations, le Président procède au débat d'orientation budgétaire articulé autour de deux parties :

1. le bilan des actions menées par Vigipol au cours de l'année 2019 ;
 2. les propositions d'objectifs pour l'année 2020 qui sous-tendent le budget primitif 2020.
- Il précise qu'il n'est fait mention ni d'engagement pluriannuel ni de la structure et de la gestion de la dette dans la mesure où le Syndicat mixte n'est concerné ni par l'un ni par l'autre.

Le Président présente l'ensemble des points détaillés dans le document préparatoire (en annexe) et les soumet aux membres du Comité syndical. Ceux-ci approuvent le bilan 2019 et les orientations pour 2020.


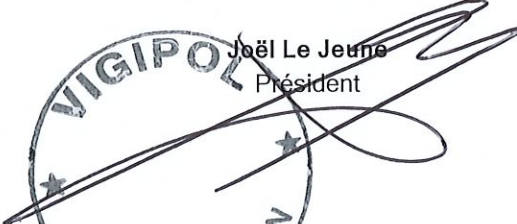
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020.
- > **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.



Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

1. BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2019

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte s'est fixé trois objectifs prioritaires : l'extension du territoire, la généralisation des démarches Infra POLMAR et la sensibilisation au risque de pollution maritime. Les actions détaillées ci-après correspondent aux objectifs spécifiques fixés pour l'année 2019. Elles s'ajoutent aux missions permanentes du Syndicat mixte qui ont été accomplies.

Objectif n°1 : Extension du territoire de Vigipol

1. Poursuivre la campagne de sensibilisation en vue de la potentielle adhésion de nouvelles collectivités littorales de Bretagne

En 2019, Vigipol a poursuivi les prises de contact et rencontres avec les communes et EPCI pour présenter le Syndicat mixte et les démarches Infra POLMAR. L'accent a particulièrement été mis sur les collectivités suivantes :

> Sud Finistère :

- + **CC du Pays Fouesnantais** : Les contacts pris antérieurement, bien que plusieurs fois relancés, n'ont pas permis d'aboutir à ce jour.
- + **CC du Haut Pays Bigouden** : La présentation réalisée par la Directrice le 03.10.19 à Pouldreuzic devant les maires des quatre communes littorales et agents de la CC ont permis l'adhésion rapide des quatre communes avec engagement de faire également adhérer l'EPCI en 2020 une fois que les statuts de Vigipol le permettront.
 - ⇒ **NB** : L'adhésion de toutes les communes littorales et de l'EPCI d'un même territoire sera désormais une condition sine qua none pour lancer une démarche Infra POLMAR.

> Morbihan :

- + **Lorient Agglomération** : Le 07.03.19, la Directrice a rencontré la Directrice « Environnement - Développement Durable » et la chargée de mission « Littoral ». La communauté d'agglomération est globalement favorable à rejoindre Vigipol mais une adhésion ne peut être envisagée avant les élections municipales de mars 2020. Lancer un projet FEAMP-DLAL sur le Morbihan pourrait être une bonne solution pour initier une collaboration au plus tôt.

- + C'est pourquoi le projet FEAMP-DLAL initialement envisagé sur le Pays de Vannes et le Pays d'Auray a été étendu également sur le Pays de Lorient afin de pouvoir mener des opérations de sensibilisation conjointes à l'échelle de tout le littoral morbihannais. L'expérience montre en effet l'intérêt de travailler globalement à l'échelle d'un département pour créer une émulation entre collectivités.
 - ⇒ Un projet FEAMP-DLAL conjoint a été présenté et approuvé à cet effet par les Commissions Mer et Littoral des Pays de Vannes-Auray et de Lorient les 27 et 28.06.19.
- + **Belle-Île-en-Mer** : Les quatre communes de Belle-Île ont rejoint Vigipol fin 2018. Le maire de Locmaria a échangé avec les maires des communes iliennes et d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour les inciter à rejoindre le Syndicat mixte. Vigipol contacte ensuite ceux-ci en vue d'envisager une adhésion de ces communes, en particulier Houat, Hoëdic, Groix et Plouharnel. Une collaboration avec l'Association des îles du Ponant est aussi en réflexion. Enfin, le maire de Plouharnel, également Vice-Président du Département du Morbihan, semble prêt à relayer une demande d'adhésion du Département. De plus, les événements organisés par la commune de Le Palais à l'occasion des 20 ans de la marée noire de l'Erika, en décembre 2019, ont constitué autant d'occasions de mieux faire connaître Vigipol sur place et dans les médias. Vigipol a ainsi mis à disposition son exposition : « Pollution maritime - La Bretagne : du risque à l'action ». La Directrice a également participé à une journée spéciale le 16.12.19 au cours de laquelle elle est intervenue devant les agents techniques et administratifs des quatre communes et de l'EPCI pour les sensibiliser au risque de pollution, leur présenter la démarche Infra POLMAR et les actions qui vont débiter sur le territoire dès début 2020. L'après-midi fut ensuite consacrée à la sensibilisation des scolaires et l'inauguration de l'exposition.
- > **Ille-et-Vilaine** : Les trois EPCI littorales du Pays de Saint-Malo avaient manifesté leur intérêt pour rejoindre Vigipol dès novembre 2017 mais sans suite pendant l'année 2018. De nombreuses relances, en particulier de la part des élus, ont permis d'organiser une réunion le 12.04.19, au cours de laquelle la Directrice a échangé avec les DGS des trois EPCI littoraux du département. Ceux-ci ont relayé la volonté de leurs présidents respectifs d'adhérer à Vigipol. Cependant, compte-tenu des évolutions en cours au sein de Vigipol, il leur semble opportun d'attendre que la nouvelle organisation de Vigipol soit effective afin que communes et EPCI puissent adhérer en même temps, donc après les élections municipales. D'ici là, un projet FEAMP-DLAL apparaît être une bonne solution pour initier dès à présent la sensibilisation des collectivités et intégrer les professionnels de la mer et les associations dans le projet.
 - ⇒ Un projet FEAMP-DLAL a été présenté et approuvé par la Commission Mer et Littoral du GALPA « Côte d'Émeraude, Rance, Baie du Mont Saint-Michel » le 08.10.19.

2. Définir les modalités du futur Vigipol en conservant un rôle central à la Bretagne

L'extension en cours de Vigipol s'articule autour d'un double mouvement :

- > **à l'échelle régionale** : l'accroissement sensible du nombre de communes adhérentes (potentiellement de 110 à 250), la nécessaire intégration des EPCI et les conséquences de la loi NOTRe de 2015 induisent le besoin de repenser le mode de fonctionnement de Vigipol pour renforcer les coopérations opérationnelles au niveau départemental tout en maintenant une conscience plus globale du risque au niveau régional.
- > **à l'échelle nationale** : plusieurs régions, la Normandie en tête, souhaitent voir Vigipol s'étendre à leur territoire. Ce passage au niveau national implique une refonte profonde tant en termes de structure, de gouvernance, de financement que de fonctionnement.

En 2019, Vigipol a conduit tous les travaux et études nécessaires pour conjuguer ces deux aspirations tout en conservant une place centrale à la Bretagne dans la future organisation. Après une définition des attendus de la future organisation en 2018, Vigipol a défini, tout au long de l'année 2019, les modalités de fonctionnement du futur Vigipol. Pour ce faire, Vigipol a conduit les travaux suivants :

- > avec l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Assistance aux Collectivités) : enquête auprès des adhérents, analyse des structures juridiques envisageables et réflexion sur la future organisation institutionnelle.
- > en interne : définition du fonctionnement souhaité pour mutualiser au mieux les agents de Vigipol, expérimentation en Normandie, réflexions sur le rôle de la région Bretagne dans la nouvelle organisation et reconnaissance de Vigipol par le Ministère de la transition écologique et solidaire.
- > avec le Cabinet Coudray : définition des nouvelles règles de gouvernance, refonte des statuts, du règlement intérieur et des délibérations afférentes.
- > avec la société Ressources Consultants Finances : définition d'un modèle économique fondé sur une juste participation financière des adhérents qui permette de financer l'ensemble des missions assurées par Vigipol à leur profit.

Deux réunions extraordinaires se sont tenues le 05.10.19 et le 30.11.19 pour soumettre les conclusions de ces travaux au Comité syndical et lui permettre de choisir les solutions à retenir. Les conclusions de ces travaux et les décisions prises par les élus sont détaillées dans les relevés de décisions desdits comités syndicaux.

En résumé, il ne s'agit pas tant de créer un « Vigipol national » que de se mettre en ordre de marche pour pouvoir répondre progressivement aux sollicitations d'autres régions sans que cela ne pénalise les services rendus aux adhérents actuels. Les critères qui ont prévalu aux décisions des élus ont été la recherche d'une simplification et d'une lisibilité maximum.

Les nouveaux statuts seront approuvés lors du Comité syndical du 08.02.20 à Ploudalmézeau. Un effort de communication particulier sera apporté dès après les élections pour informer les nouveaux élus, promouvoir l'adhésion des EPCI et faire adhérer de nouveaux territoires.

3. Conduire une expérimentation en Normandie

Compte-tenu de sa forte implication au sein de Vigipol depuis dix ans, le département de la Manche joue un rôle central dans cette expérimentation normande envisagée autour de trois actions.

> **Réaliser une démarche Infra POLMAR pilote à l'échelle d'un EPCI**

À ce jour, seul le Département de la Manche adhère à Vigipol. Il importe donc de pouvoir associer au projet dès à présent des communes et EPCI, via le lancement d'une démarche Infra POLMAR qui servira de vitrine pour illustrer concrètement l'expertise et l'utilité de Vigipol aux autres communes et EPCI du département et de la région ; et aussi tester le rôle opérationnel renforcé du Département (cf. point suivant).

Plusieurs réunions techniques, en janvier, septembre et octobre 2019, entre la Directrice de Vigipol et les élus du Département et les services, ont permis d'identifier deux EPCI susceptibles de participer à cette expérimentation : Granville Terre et Mer, et Coutances Mer et Bocage. La période pré-électorale n'a cependant pas semblé favorable au lancement d'un tel projet. Il est donc reporté après les élections municipales.

> **Renforcer le rôle de l'échelon départemental**

Il s'agit de mieux structurer les échanges entre collectivités à l'échelon départemental (communes, EPCI et Département) qui correspond à l'échelle de gestion opérationnelle des pollutions maritimes (complémentarité forte à y développer également avec les services de l'État) ; tout en maintenant une unité de réflexion et de sensibilisation à l'échelle régionale indispensable pour la conscience du risque et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

La Manche sert de département pilote pour définir et tester cette nouvelle manière de fonctionner qui sera ensuite généralisée sur les autres départements. Le Département a affecté un de ses chargés de mission du Service de la Mer et des Ports pour suivre particulièrement ce dossier. Les échanges fructueux avec ce dernier ont permis de définir précisément les attendus du projet et la manière de procéder et d'identifier les acteurs du territoire à impliquer dans le projet et de monter un projet FEAMP-DLAL pour sous-tendre l'ensemble des actions souhaitées par Vigipol (cf. ci-dessous).

> **Amorcer la sensibilisation des collectivités et autres acteurs à l'échelle de la région Normandie**

Par le passé, Vigipol a déjà eu l'occasion de travailler avec les conseils régionaux de Haute et Basse Normandie et le Conservatoire du Littoral de Normandie dans le cadre des projets Interreg IIIB EMDI puis Interreg IVA CAMIS, sur des actions de sensibilisation et de connaissance du risque de pollution maritime en Manche. Dans ce cadre, Vigipol avait également été auditionné par les CESER des deux régions qui avaient émis un avis favorable visant à promouvoir l'extension du Syndicat mixte en Normandie¹.

¹ CESER Basse Normandie, *Les risques technologiques majeurs en Basse-Normandie*, avis du CESER Basse-Normandie adopté le 14 juin 2010.

En 2018, le conseil régional de Normandie s'est montré favorable pour soutenir l'extension de Vigipol, et plus particulièrement l'expérimentation conduite sur le département de la Manche, sans cependant envisager une adhésion tant qu'un nombre suffisant de collectivités normandes ne seraient pas adhérentes. La région constitue cependant un échelon pertinent à plusieurs titres :

- > la connaissance du risque
- > l'identité du territoire et le risque image (en cas de pollution, c'est l'image de toute la région qui est impactée)
- > les enjeux économiques du territoire (gestion des ports notamment, pêche, aquaculture, tourisme, etc.). Le CESER constitue à ce titre un partenaire important pour Vigipol.
- > le rôle du Conservatoire du littoral, particulièrement important en Normandie avec :
 - + le réseau « Pollutions marines et littoral » qui avait été initié en 2005 mais n'a pu être maintenu opérationnel faute de moyens ;
 - + le Réseau d'Observatoire du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France.

Vigipol a rencontré le Conservatoire du Littoral de Normandie le 17.05.19 afin de définir des pistes de collaborations concrètes entre les deux organismes qui pourraient être conduites avec le soutien de la région Normandie :

- > Organisation conjointe d'une journée régionale des gestionnaires d'espaces naturels sur la thématique « Pollution maritime »
- > Intégration d'un formulaire de recensement des arrivages de polluants à la côte via le ROL Normandie et Hauts-de-France (Réseau d'Observation du Littoral)
- > Relance du réseau de référents « Pollutions marines et Littoral » pour inciter les collectivités littorales à s'engager dans des démarches Infra POLMAR

Là encore, la coordination de l'ensemble des actions envisagées pour promouvoir le développement de Vigipol en Normandie peut être envisagée dans le cadre d'un projet FEAMP-DLAL sur le GALPA Ouest Normandie² qui, comme pour les projets montés en Ille-et-Vilaine et en Morbihan, permet de :

- > proposer des actions sur un département entier (ici en l'occurrence deux départements, Manche et Calvados) et ainsi créer une émulation entre les communes et un effet tremplin ;
- > associer autour des collectivités les autres acteurs du littoral qui jouent un rôle important en cas de pollution, en particulier les pêcheurs et conchyliculteurs, le Conservatoire du Littoral et les associations ;
- > débiter sans tarder une démarche Infra POLMAR « vitrine » sur un ou deux EPCI ;
- > associer la région Normandie dès à présent ;
- > financer toutes les actions de sensibilisation organisées par Vigipol qui précèdent l'adhésion des collectivités.

Ce projet est en cours de finalisation et sera présenté en avril 2020. En parallèle, la Directrice travaille avec Jean Lepetit, conseiller départemental de la Manche et vice-Président de Vigipol, pour concevoir l'argumentaire qui permettra de convaincre au mieux les élus normands de rejoindre Vigipol.

² Un GALPA (Groupe d'action locale pêche aquaculture) est le territoire des projets FEAMP-DLAL. Le GALPA Ouest Normandie recouvre le territoire de l'ex-région Basse-Normandie.

Objectif n°2 : Généralisation des démarches Infra POLMAR au niveau régional

La carte des démarches Infra POLMAR, en annexe, présente l'état de couverture du littoral régional fin 2019.

1. Poursuivre la préparation des territoires

La démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol s'articule autour de trois phases que détaillent les paragraphes suivants.

- > **Phase 3 : Entretien de la vigilance** : mise à jour régulière du plan, approfondissement des outils opérationnels, formations complémentaires, retour d'expérience, exercices de crise réguliers

Les territoires suivants disposent d'un plan Infra POLMAR finalisé :

- > Lannion Trégor Communauté (22) : démarche coordonnée par la communauté d'agglomération éponyme (ancien périmètre de l'EPCI d'où la nécessité de refondre le dispositif sur le territoire élargi)
 - > Morlaix Communauté (29) : démarche coordonnée par la communauté d'agglomération éponyme
 - > Le Pays d'Iroise (29) : démarche coordonnée par la CC du Pays d'Iroise
 - > La ria d'Étel (56) : démarche coordonnée par le Syndicat mixte de la ria d'Étel
- S'y ajoute également le territoire de l'ex-CC du Pays Léonard, aujourd'hui Haut-Léon Communauté qui disposait du premier plan Infra POLMAR validé en 2007 mais qui nécessite d'être revu en profondeur et étendu sur le territoire élargi de l'EPCI.

Vigipol a poursuivi l'entretien de la vigilance sur les territoires déjà dotés d'un plan Infra POLMAR :

- > **Pays d'Iroise** :
 - + Définition du stock de petits matériels utiles pour les communes et EPCI (réflexion conduite en lien avec le Cedre)
 - + Finalisation de la méthodologie de cartographie de synthèse en cas de pollution
- > **Ria d'Étel** :
 - + Formation et exercice de mise en situation des élus et des agents sur la communication de crise
 - + Montage de la formation CNFPT avec le Cedre (plus de détails ci-après)
- > **Morlaix Communauté** :
 - + Préparation d'une réunion d'information des élus et agents sur les enjeux liés au relargage de l'épave du Tanio et les éventuelles actions à mener

Ces missions usuelles constituent une charge de travail croissante compte-tenu de la multiplication des territoires concernés.

- > **Phase 2 - Élaboration du plan de secours** : réunions du groupe de travail visant à adapter le plan de secours-type aux spécificités du territoire, réalisation des annexes techniques (annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle), rédaction du plan, formation initiale, exercice de crise pour tester le dispositif

Deux territoires sont actuellement dans la phase 2 de la démarche Infra POLMAR :

- > Lannion Trégor Communauté (22) pour la refonte de son dispositif au territoire intercommunal global
- > Le Pays Bigouden Sud (29) : démarche coordonnée par la communauté de communes du même nom

Le plan Infra POLMAR de Lannion-Trégor Communauté de novembre 2013 a donné lieu à une refonte complète pour intégrer les dix nouvelles communes littorales dans le dispositif défini en 2013 et y inclure les missions accrues de la communauté d'agglomération. Le groupe de travail dédié s'est réuni de mars à novembre 2019. Les annexes techniques, en cours de finalisation, seront présentées aux agents en mars 2020 tandis que la nouvelle version du plan de secours sera présentée après les élections municipales.

Sur la CC du Pays Bigouden Sud, le groupe de travail dédié s'est réuni de décembre 2018 à novembre 2019. La finalisation du plan Infra POLMAR de ce territoire suivra la même temporalité que celui de LTC.

Tout au long de l'année 2019, Vigipol a également poursuivi ses réflexions sur une refonte complète de la trame-type du plan Infra POLMAR actuel afin de le rendre plus concis et plus opérationnel. Cela se traduit par une réorganisation de l'architecture du plan et du format de diffusion (classeur + version numérique). Des recherches sont également en cours sur les possibilités offertes par les outils numériques, en lien en particulier avec GéoBretagne et le sigiste de LTC. Les propositions de sociétés de service, comme Numérisk, sont également en cours d'étude. La nouvelle mouture du plan Infra POLMAR sera expérimentée sur les plans qui seront présentés au printemps 2020 sur les territoires du Pays Bigouden Sud et Lannion-Trégor Communauté.

- > **Phase 1 dite phase préparatoire** : sensibilisation aux risques, enjeux et responsabilités, connaissance et appropriation des outils disponibles, désignation des référents élus, techniques et administratifs, délibérations des communes

Pour rappel, il faut compter un an environ pour réaliser un plan Infra POLMAR (Phase 2) : une réunion de lancement auprès de tous les maires, puis six réunions du groupe travail réparties sur six à neuf mois, puis un mois pour rédiger le plan et le présenter, puis un mois pour organiser un exercice de crise visant à tester le dispositif mis en place et en tirer les enseignements et enfin l'approbation du plan par délibérations des conseils municipaux et du conseil communautaire.

Il était envisagé de démarrer une démarche Infra POLMAR en 2019 sur de nouveaux territoires : **Côte d'Émeraude, Saint-Malo Agglomération et Pays de Dol et baie du Mont Saint Michel** (35). Comme indiqué page 2, ces trois territoires ont préféré attendre

la nouvelle organisation de Vigipol en 2020 pour faire adhérer en même temps communes et EPCI. Afin de pouvoir lancer ces démarches Infra POLMAR au plus tôt, un projet FEAMP-DLAL permettra d'initier les travaux sans attendre l'installation des nouvelles équipes municipales.

Pour les territoires qui auraient pu démarrer une phase 2 après l'été 2019, il a semblé plus judicieux de leur proposer un programme aménagé pour tenir compte des échéances électorales.

- > **Belle-Île-en-Mer** (56) : après plusieurs échanges au printemps, la Directrice a rencontré les maires des quatre communes de l'île, dont le Président de l'EPCI en septembre pour une réunion de cadrage qui a fixé le calendrier des actions à conduire. Le 16.12.19, une matinée de formation/information a été assurée par la Directrice devant les agents des communes et EPCI (4 à 5 agents par collectivités). Un plan d'actions y a été présenté pour démarrer les actions dès janvier 2020 avec les agents de ces collectivités, parmi lesquelles : la désignation des référents techniques et/ou administratifs, le début des réflexions sur la cartographie opérationnelle avec l'EPCI, une formation des agents techniques aux missions de reconnaissance.
- > Un projet analogue va se déployer également sur le territoire du **Haut Pays Bigouden** (29).
- > Un groupe de travail sera ensuite lancé courant 2020 sur chacun de ces territoires avec les nouveaux élus.

Le lancement d'une démarche Infra POLMAR sur Lamballe Terre et Mer (22) et Guingamp - Paimpol Agglomération (22) n'a pas pu aboutir avant les élections municipales.

En parallèle de cet accompagnement des communes et EPCI pour se préparer à gérer une pollution maritime, Vigipol mène chaque année différentes actions pour améliorer les outils opérationnels mis à la disposition de ses adhérents. À cet effet, les actions détaillées ci-après ont été réalisées en 2019.

2. Structurer un réseau « Pollutions maritimes » à l'échelle régionale

A. Donner plus d'ampleur au réseau régional de référents « Pollutions maritimes »

Le 01.02.19 s'est tenu la deuxième journée d'échanges entre RTI (Référénts Techniques Intercommunaux) chargés de coordonner les démarches Infra POLMAR sur leurs territoires respectifs. L'accroissement du nombre de territoires couverts par des démarches Infra POLMAR, et donc incidemment celui du nombre de RTI, rend ces échanges de plus en plus pertinents. Les réflexions transversales seront également privilégiées.

Cette journée a été l'occasion de présenter le projet d'Observatoire des pollutions maritimes en cours de développement par Vigipol et de recueillir les attentes des RTI sur le sujet. Une grande partie de la journée a ensuite été consacrée aux missions de reconnaissance : présentation du module de formation conçu par Vigipol, mise en situation pratique sur le terrain puis échanges. Le dernier temps de la journée fut dévolu à la méthodologie de la cartographie de synthèse en cas de pollution. Sur ce

dernier point, a été mis en lumière l'intérêt d'associer à la réflexion les sigistes des différents territoires via une journée dédiées « Sigistes Infra POLMAR » qui se tiendra en février 2020.

B. Poursuivre le développement du cycle de formation régional avec le CNFPT dédié aux pollutions maritimes

Les travaux engagés par Vigipol et le Cedre depuis 2017 ont bien avancé en 2019 mais non sans peine. Après avoir finalisé le programme de formation avec le Cedre, la Directrice de Vigipol a présenté le projet au CNFPT le 15.01.19. Le CNFPT s'est montré réticent à monter une formation « atypique » et sortant de ce qu'ils font habituellement. Après étude de différentes possibilités, il est apparu que les formations « Intra » demandées par les collectivités elles-mêmes étaient le vecteur le plus approprié pour porter ces formations. Vigipol a donc convenu avec le CNFPT de rédiger une demande de formation-type que chaque territoire « Infra POLMAR » déposerait auprès du CNFPT.

Cependant, bien que régulièrement informé de l'avancée de ce projet et de l'intérêt d'avoir une démarche uniforme sur l'ensemble du territoire régionale, le Syndicat mixte de la Ria d'Étel (SMRE) a déposé une demande de formation « Intra » auprès du CNFPT sans attendre le résultat des échanges avec le CNFPT. Le CNFPT a alors mis entre parenthèse le projet en cours de développement avec le Cedre et Vigipol pour répondre à la demande spécifique de la Ria d'Étel qui ne correspondait pas tout à fait.

Le CNFPT n'a ensuite publié l'appel d'offres que mi-août 2019. Comme convenu avec le Cedre afin de pouvoir déposer une offre conjointe, c'est le Cedre qui y a répondu en prenant Vigipol comme prestataire. L'attribution du marché au Cedre par le CNFPT n'a ensuite été finalisée que fin octobre, après avoir dû rogner sur les tarifs respectifs du Cedre et de Vigipol.

La session devait se dérouler trois semaines plus tard. Elle a finalement été reportée faute de participants inscrits. Une seconde session est envisagée en mars 2020 mais là encore compromise faute de participants.

En conclusion, Vigipol a pu finaliser avec le Cedre le module de formation à proposer en marge des démarches Infra POLMAR d'un territoire. Ce projet se heurte cependant à deux difficultés :

- > d'une part, l'importance que les référents techniques intercommunaux saisissent bien l'intérêt de réfléchir à une échelle plus large que leur territoire pour développer des outils transversaux utilisables sur toute la Bretagne ;
- > d'autre part, le CNFPT qui n'a pas envie de sortir des sentiers battus pour développer une formation originale qui répondent à un besoin précis des collectivités.

Monter une telle formation sur d'autres territoires, le Pays d'Iroise en particulier, sera sans aucun doute plus simple... si le CNFPT ne retoque pas toute demande ultérieure compte-tenu des difficultés rencontrées sur la ria d'Étel.

C. Valoriser les « sentinelles du littoral »

Vigipol travaille déjà avec les collectivités littorales (communes et EPCI). Celles-ci restent la cible principale de l'action du Syndicat mixte. L'expérience montre cependant que, pour leur permettre d'assurer au mieux leurs responsabilités, il serait très profitable à la fois de pouvoir intégrer les connaissances de l'ensemble des autres acteurs du littoral et du grand public, et de les sensibiliser et former pour limiter les prises de risque inutiles. Vigipol souhaite donc constituer, structurer et animer un réseau de sentinelles du littoral dédiées à la pollution maritime avec pour objectifs de :

- > **Réduire le risque :**
 - + Détecter au plus vite les arrivages et les situations à risque
 - + Intégrer l'ensemble des acteurs du littoral dans les démarches Infra POLMAR pour créer un réseau de sentinelles du littoral
 - + Former les sentinelles du littoral
- > **Mieux connaître le risque :** recenser et classer le maximum d'arrivages à la côte pour savoir (sources pour l'Observatoire des pollutions maritimes en Bretagne)
 - + à quoi les collectivités doivent se préparer
 - + affiner la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité du territoire
 - + identifier les risques et enjeux liés aux collectes de macrodéchets
- > **Sensibiliser au risque :**
 - + valoriser les remontées d'informations dans le cadre de l'Observatoire des pollutions maritimes développé par Vigipol
 - + conduire des actions de sensibilisation relatives aux bonnes pratiques en matière de gestion des macrodéchets en général et de pollution maritime à destination des acteurs et du grand public

Vigipol a fait le choix de monter un projet FEAMP-DLAL sur le GALPA Pays de Lannion - Pays de Guingamp pour servir de territoire expérimental pour le développement et la structuration de ce réseau. Ce projet a été présenté en Commission Mer et Littoral et approuvé le 24.10.19.

Il permettra d'associer :

- > les collectivités littorales : toutes les communes et EPCI littoraux, le Département, la Région
- > les services de l'État : CROSS, Préfecture maritime, SIDPC (préfecture), DDTM (DML et Correspondant POLMAR)
- > les professionnels en lien avec la mer : comité départemental des pêches et des élevages marins des Côtes d'Armor, comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord, Syndicat conchylicole Goëlo-Trégor, etc.
- > les organismes en charge de la gestion de l'environnement : gestionnaires d'aires marines protégées, gestionnaires de sites Natura 2000, gardes du littoral, Conservatoire du littoral, Observatoire PELAGIS
- > les associations de protection de l'environnement :
 - + Habilités POLMAR (dans le cadre d'un partenariat avec Vigipol) : LPO
 - + Autres partenaires possibles : Bretagne Vivante, APECS, Surfrider Foundation
- > les structures organisatrices de collecte de macrodéchets : associations (Vivarmor Nature), ESAT, lycée maritime de Paimpol, centres nautiques, etc.
- > le grand public

La définition du partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) se traduira également par un approfondissement des consignes de prise en charge de la faune polluée dans le plan Infra POLMAR. Ce partenariat a aussi déjà porté ses fruits dans le cadre des arrivées d'oiseaux mazoutés suite au relargage de l'épave du Tanio observées en novembre et décembre 2019.

Objectif n°3 : Sensibilisation au risque de pollution maritime

L'absence de pollution majeure au large des côtes françaises depuis une quinzaine d'années avait fait diminuer la conscience du risque, et avec elle, la mobilisation des acteurs concernés. Les accidents survenus ces derniers mois viennent raviver le besoin de se préparer à gérer de tels événements :

- > **Octobre 2018** : Collision entre l'Ulysse et le CLS Virginia au Nord du Cap Corse causant une pollution par hydrocarbures de moyenne ampleur sur la quasi-totalité de la façade méditerranéenne française
- > **Mars 2019** : Incendie puis naufrage du Grande America au Nord du Golfe de Gascogne
- > **Octobre 2019** : échouement du Rhodanus à l'entrée des Bouches de Bonifacio

Mais il est toujours indispensable de poursuivre et d'approfondir la sensibilisation des collectivités littorales et de l'ensemble des acteurs, en particulier dans la perspective des renouvellements municipaux en mars 2020 et la nécessité d'informer les nouveaux élus.

1. Poursuivre la mise en œuvre du projet d'observatoire des pollutions maritimes

Tout au long de l'année 2019, Vigipol a poursuivi ses réflexions sur la création de cet observatoire. Il a notamment travaillé avec GéoBretagne et le responsable du service SIG de Lannion-Trégor Communauté, au cours de plusieurs réunions (en janvier, mars, mai, septembre et octobre), pour définir les besoins et spécifications techniques requises pour développer cet outil.

Il en est ressorti que :

- > L'évolution des outils numériques et leur utilisation désormais systématique nécessitent de développer une architecture réseau pour sous-tendre notamment le développement de la plateforme numérique Infra POLMAR et de l'Observatoire des pollutions maritimes. Cela requiert des compétences en informatique et en géomatique dont Vigipol ne dispose pas pour l'instant. Il conviendra donc de pouvoir recruter un agent dédié à ces tâches, ce qui n'est pas envisageable pour l'instant, ni en 2019, ni en 2020. Ces développements informatiques sont donc reportés en 2021 si de nouvelles adhésions permettent les financements nécessaires.
- > Vigipol est en train de monter un projet européen LEADER pour financer les coûts matériels et logiciels liés à ce développement ainsi que le poste d'un chargé de mission « Informatique - Géomatique » sur deux ans à 100 % la première année puis à 80 % la seconde. L'objectif est de faire porter ce financement sur 2021 et 2022.
- > En parallèle des développements techniques, il est nécessaire de repenser et approfondir les bases de données « Accidents et pollutions » de Vigipol, et leur valorisation. Là encore, les effectifs actuels de Vigipol ne le permettent pas. Il a donc été décidé de ne plus chercher à effectuer un recensement exhaustif des accidents et pollutions mais de se concentrer pour l'instant sur l'analyse des événements les plus significatifs en lien avec le Pool Experts. Des échanges sont en cours avec l'Université de Brest (IUEM) pour trouver un doctorant à qui cette mission pourrait être confiée.

En résumé, le développement de l'Observatoire des pollutions maritimes repose sur trois actions complémentaires :

- > **L'outil informatique et l'architecture réseau pour porter l'Observatoire** : Vigipol n'a pas les capacités de développer cet aspect et attend de pouvoir financer un poste dédié. Le développement de l'Observatoire sera alors couplé au développement d'une plateforme numérique Infra POLMAR pour la mise à disposition des outils opérationnels.
- > **La création de bases de données et leur analyse** : pareillement, Vigipol n'a pas pour l'instant les effectifs suffisants pour développer cette action et la reporte jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.
- > **La constitution du réseau des sentinelles du littoral** qui alimenteront l'Observatoire : c'est l'objet du projet FEAMP-DLAL présenté précédemment sur les Pays de Lannion et de Guingamp et qui sera ensuite généralisé à l'ensemble du territoire couvert par Vigipol. La constitution de ce réseau est l'une des priorités de Vigipol et vient compléter et enrichir les démarches Infra POLMAR.

2. Faire du site Internet un véritable outil de sensibilisation et de diffusion de l'expertise de Vigipol

Vigipol a poursuivi tout au long de l'année ses réflexions sur le site Internet, la création d'un Extranet au service des adhérents beaucoup plus développé et le futur Observatoire des pollutions. Les spécifications techniques ont été définies et le prestataire choisi. La réalisation du nouveau site débutera au printemps 2020 pour une mise en ligne prévue en septembre 2020.

Par ailleurs, afin de mettre en cohérence la réalisation du document de sensibilisation « La collectivité face au risque de pollution maritime » et les 20 ans de la marée noire de l'Erika, la réalisation du nouveau site a été incluse dans le projet FEAMP-DLAL déposé conjointement sur les pays de Vannes-Auray et de Lorient.

3. Prévoir la sensibilisation des nouveaux élus en 2020

La sensibilisation des nouveaux élus municipaux et communautaires après les élections municipales de mars 2020 est un élément essentiel pour que :

- > les communes et EPCI désignent des délégués concernés, intéressés et motivés par les questions de pollutions maritimes pour composer le futur comité syndical ;
- > les nouveaux élus saisissent l'intérêt de faire partie de Vigipol et de se préparer à gérer une pollution via la démarche Infra POLMAR.

Vigipol a donc défini les différents outils de communication à réaliser pour sensibiliser les nouveaux élus et les moments les plus opportuns pour les diffuser (inutile de surcharger inutilement les nouveaux maires juste après les élections). Ces outils de communication sont en cours de réalisation et seront achevés au printemps 2020, en parallèle du développement du site Internet.

2. RÉALISATION DU PLAN D' ACTIONS 2019

De façon plus globale, l'activité de Vigipol est répartie en cinq champs d'action :

1. Fonctionnement de la structure
2. Communication - Sensibilisation
3. Prévention des pollutions maritimes
4. Préparation des collectivités
5. Gestion de crise
6. Réparation des dommages

Les tableaux ci-après synthétisent l'état de réalisation de l'ensemble des actions prévues pour 2019.

1. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

ACTIONS	OBJECTIFS : <input checked="" type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non encore réalisé >> Reporté
PERMANENTES	Assurer le fonctionnement général du Syndicat mixte (Comptabilité, RH, etc.) <input checked="" type="checkbox"/>
	Assurer le fonctionnement des instances de gouvernance du Syndicat mixte (Bureau, Comité Syndical, relations avec les adhérents) <input checked="" type="checkbox"/>
	Représentation du Syndicat mixte auprès des instances partenaires (services de l'État, Cedre, etc.) <input checked="" type="checkbox"/>
SPÉCIFIQUES	Poursuivre la campagne de sensibilisation en Bretagne <input checked="" type="checkbox"/> FEAMP 35-56
	Définir les modalités du futur Vigipol : <ul style="list-style-type: none"> > Coordonner la réflexion sur la nature juridique, les règles de gouvernance, le fonctionnement et le financement de la future structure > Coordonner l'enquête sur l'acceptation du projet > Organiser un séminaire dédié pour les membres du Bureau syndical > Rédiger les statuts et le règlement intérieur de la future structure > Assurer la restitution de ses travaux auprès des adhérents et proposer des suites à leur donner <input checked="" type="checkbox"/>
	Conduire une expérimentation en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> > Réaliser une démarche Infra POLMAR sur un EPCI de la Manche > Renforcer les complémentarités opérationnelles entre les acteurs au niveau départemental > Organiser une campagne de sensibilisation des collectivités littorales normandes avec le soutien de la Région >> <input type="checkbox"/> >> FEAMP 50-14

La refonte du fonctionnement de Vigipol nécessaire pour permettre de répondre aux sollicitations d'autres régions sans perdre en proximité pour les adhérents actuels était un projet de grande ampleur qui a constitué une charge de travail très conséquente en 2019. Tous les objectifs ont été remplis et les délais impartis tenus, permettant ainsi d'approuver les nouveaux statuts et règlement intérieur avant les élections municipales de mars 2020.

2. COMMUNICATION - SENSIBILISATION

ACTIONS	OBJECTIFS <input checked="" type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non encore réalisé >> Reporté	
PERMANENTES	Répondre aux sollicitations des collectivités et des médias	<input checked="" type="checkbox"/>
	Intervenir lors de conférences ou réunions de sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>
	Entretien du site Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
SPÉCIFIQUES	<p>Faire du site Internet un véritable outil de sensibilisation et de diffusion de l'expertise de Vigipol</p> <ul style="list-style-type: none"> > Refondre le site actuel pour valoriser davantage le travail de Vigipol, en particulier les analyses du Pool Experts et être réactif en cas de pollution > Développer un Extranet à disposition des adhérents (Gouvernance et Infra POLMAR) > Prendre un service civique 	>> FEAMP 56
	<p>Prévoir la sensibilisation des nouveaux élus en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Concevoir un document sur le thème « La commune face au risque de pollution maritime » > Travailler avec un juriste spécialisé sur l'approfondissement des thématiques juridiques 	<input type="checkbox"/>

3. PRÉVENTION DES POLLUTIONS MARITIMES

ACTIONS	OBJECTIFS <input checked="" type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non encore réalisé >> Reporté	
PERMANENTES	Pool Experts <ul style="list-style-type: none"> > En assurer le fonctionnement courant (choix des études, validation des contributions, définition des modalités de diffusion, etc.) > Poursuivre la sensibilisation des élus locaux 	■
	Recensement des accidents et pollutions maritimes <ul style="list-style-type: none"> > Assurer une veille médias et sources officielles sur tout accident ou déversement en mer > Entretenir la base de données « Accidents et pollutions » de Vigipol > Produire et publier des cartes de synthèse et statistiques à partir de cette base de données 	■ >> >>
SPÉCIFIQUES	Poursuivre le projet d'observatoire des pollutions maritimes <ul style="list-style-type: none"> > Monter un projet en lien avec Lannion-Trégor Communauté et GéoBretagne > Trouver des financements pour créer un poste dédié > Développer l'interface de visualisation cartographique en ligne > Mettre en place les partenariats nécessaires > Promouvoir l'outil et la remontée d'informations auprès des collectivités adhérentes 	■ ■ >> >> >> LEADER 22
	Renforcer le rôle du Pool Experts <ul style="list-style-type: none"> > Définir une méthodologie d'analyse des accidents maritimes et les vecteurs de diffusion des rapports > Faire mieux connaître les travaux du Pool Experts auprès des partenaires (préfecture maritime, CROSS, Ceppol, etc.) 	■

4. PRÉPARATION DES COLLECTIVITÉS

ACTIONS	OBJECTIFS <input checked="" type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non encore réalisé >> Reporté	
PERMANENTES	Entretien le caractère opérationnel du plan Infra POLMAR type : > Mise à jour du plan pour tenir compte des évolutions réglementaires & des retours d'expérience	<input checked="" type="checkbox"/>
	Entretien la complémentarité POLMAR / Infra POLMAR avec les services de l'État des quatre départements bretons	<input checked="" type="checkbox"/>
	Définir et mener à bien avec chaque territoire déjà doté d'un plan Infra POLMAR les actions pour entretenir la vigilance et maintenir le dispositif opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>
SPÉCIFIQUES	Réaliser un plan Infra POLMAR (Phase 2) sur de nouveaux territoires : > Lannion-Trégor Communauté > Pays Bigouden Sud > Belle-Île-en-Mer	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Finaliser la refonte du plan Infra POLMAR type : repenser les contenus pour simplifier les procédures et les appliquer sur les nouveaux plans Infra POLMAR	<input type="checkbox"/>
	Développer et mettre en œuvre un module de sensibilisation et de formation « pré-électoral » pour les territoires souhaitant se préparer dès le second semestre 2019 : > Définir le contenu > Développer les supports > Les déployer sur les EPCI concernés	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Structurer un réseau « Pollutions maritimes » à l'échelle régionale : > Donner plus d'ampleur au réseau régional de référents « Pollutions maritimes » (Phase 3) > Développer un cycle de formations régional dédié aux pollutions maritimes avec le Cedre via le CNFPT (Phase 3) > Développer davantage le rôle des sentinelles du littoral	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> FEAMP 22

5. GESTION DE CRISE

ACTIONS	OBJECTIFS <input checked="" type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non encore réalisé >> Reporté
PERMANENTES	Suivi des accidents & pollutions : revue de presse, analyse et retour d'expérience <input checked="" type="checkbox"/>
SPÉCIFIQUES	En fonction des événements : conseil et assistance aux collectivités concernées, participation aux cellules de crise, relations médias, etc. <input checked="" type="checkbox"/>

Cette activité, par définition aléatoire, ne peut être anticipée et devient prioritaire lorsqu'elle survient. Au fil du temps, les collectivités et autres partenaires signalent à Vigipol de plus en plus d'arrivages de produits divers et variés issus du transport maritime (cf. liste des signalements en annexe). L'augmentation constatée du nombre de signalements ne signifie pas un accroissement des pollutions, juste celui du nombre de contributeurs. C'est une très bonne chose dans la mesure où cela donne une image plus précise de la réalité de ces petites pollutions sur les côtes bretonnes, ce qui met en lumière les coûts cachés pour les collectivités causés par le transport maritime.

Suite à ces signalement, l'action de Vigipol varie selon les cas, du simple conseil sur la marche à suivre, à la recherche d'informations auprès du CROSS, de la préfecture maritime, du Cedre ou autres acteurs, ou de solutions (évacuation des déchets, prise en charge financière, etc.) en passant par la mise en alerte de collectivités adjacentes.

L'année 2019 a été marquée par la gestion de deux événements importants :

- > L'incendie puis le naufrage du roulier Grande America en mars 2019
- > Le relargage de l'épave du Tanio depuis novembre 2019.

Pour le détail de ces deux événements, se reporter aux diaporamas et comptes-rendus des comités syndicaux du 06.04.19 et du 30.11.19, disponibles sur l'Extranet de Vigipol.

6. RÉPARATION DES DOMMAGES

ACTIONS	OBJECTIFS	■ Atteint	■ En cours	□ Non encore réalisé >> Reporté
PERMANENTES	Suivi des évolutions réglementaires et de la jurisprudence	■		
SPÉCIFIQUES	Suivi des affaires en cours : > Perte de 517 conteneurs par le Svendborg Maersk en février 2014 : suivi de la plainte déposée par Vigipol pour mise en danger de la vie d'autrui, pollution des eaux et abandon de déchets	■		
	Procès du Prestige : Suivi du paiement des dommages et intérêts aux collectivités bretonnes concernées	■		
	Procédure du TK Bremen : assurer le suivi des suites éventuelles de l'appel sur les intérêts civils	■		

Maersk Svendborg : Aucune évolution

Procès du Prestige : Suivi du paiement des dommages et intérêts aux collectivités bretonnes concernées

Le 19.12.2018, la Cour suprême espagnole confirmait le montant des indemnisations octroyées aux victimes. Plusieurs décisions sont intervenues depuis cette date, dans un premier temps, pour déterminer les montants restants disponibles au titre du fonds Fipol et du fonds de garantie de l'assureur du propriétaire du navire puis, dans un second temps, leur répartition entre les victimes. La décision de de l'Audiencia provincial de La Corogne du 25.11.2019 a ainsi fixé l'indemnisation réelle que les victimes vont finalement percevoir. Surpris par les montants octroyés aux communes, Vigipol travaille actuellement avec la Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers afin de comprendre les règles de répartition appliquées et ainsi être en mesure d'apporter les explications adéquates aux collectivités bretonnes concernées.

Procès du TK Bremen :

Suite à la décision du tribunal correctionnel de Brest du 13.12.18 de relaxer le capitaine des faits qui lui étaient reprochés, à savoir « pollution des eaux territoriales par faute caractérisée ou violation manifestement délibérée d'obligation de sécurité ou de prudence », Vigipol avait fait appel de cette décision. D'autres parties civiles avaient également formé appel de la décision. Le 11.10.19, Vigipol a été avisé que l'audience d'appel était fixée au 08.11.19. Le Procureur de la République de Brest avait décidé, quant à lui, compte-tenu de la motivation du jugement et des carences des experts judiciaires, de ne pas faire appel ; cette audience ne devait donc uniquement porter que sur les intérêts civils.

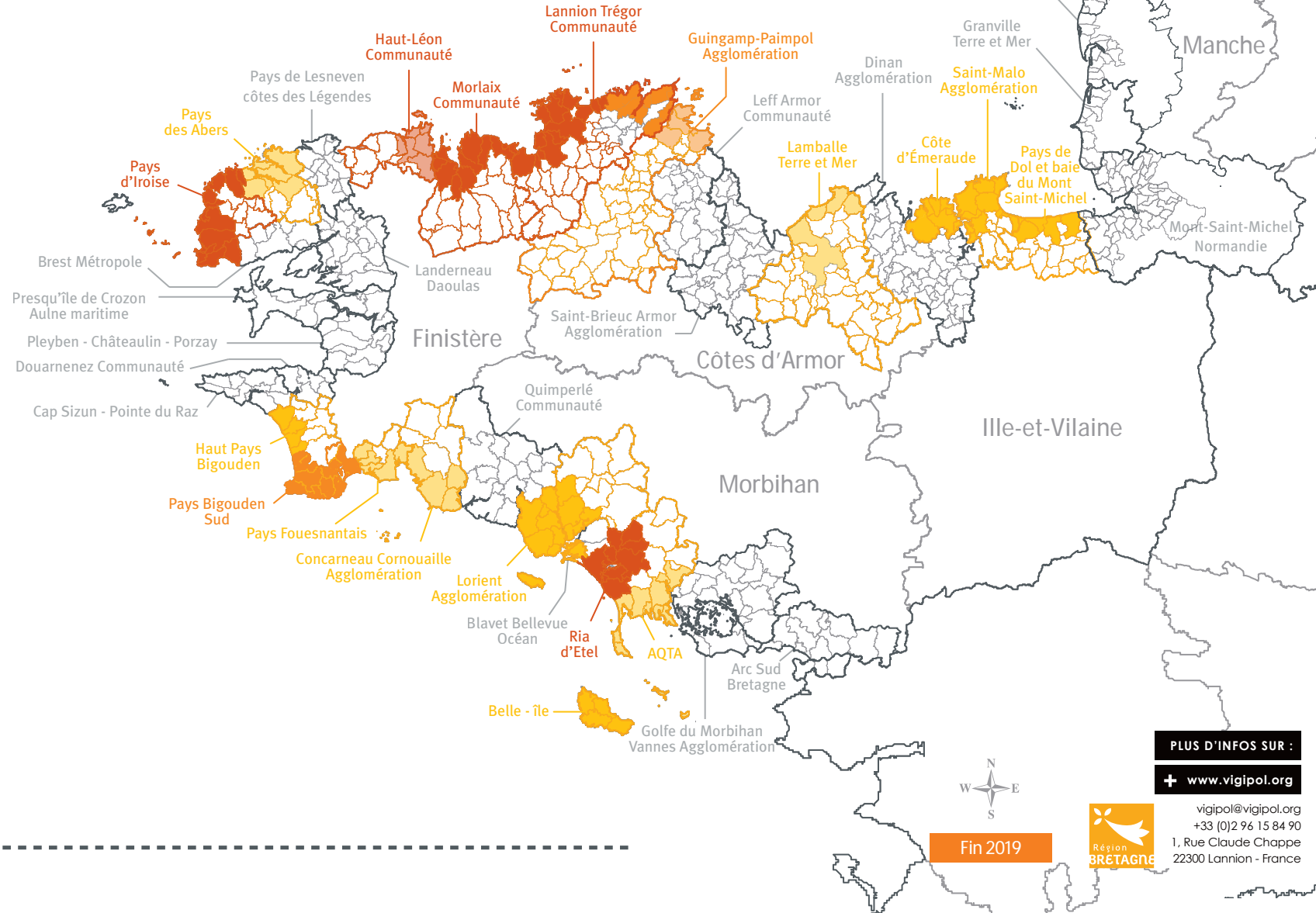
La position de Vigipol en matière de pollution maritime de se constituer systématiquement partie civile vise avant tout à obtenir la condamnation des pollueurs. Compte-tenu que la relaxe du capitaine du TK Bremen était désormais définitive et que seuls les intérêts civils devaient être débattus en appel, il ne semblait pas opportun pour Vigipol de se maintenir dans la procédure. Le Syndicat mixte s'est donc désisté de l'appel formé contre le jugement du tribunal correctionnel de Brest. Les autres parties civiles en ayant fait autant, l'affaire est définitivement close.



LA DÉMARCHE INFRA POLMAR

Les pollutions maritimes constituent un risque majeur pour la Bretagne. Les démarches Infra POLMAR proposées par Vigipol préparent les communes littorales à réagir efficacement en cas de pollution.

Elles sont complémentaires du dispositif ORSEC POLMAR départemental et reposent sur une logique de solidarité intercommunale. Elles se déroulent en trois phases successives.



Phase préparatoire

Sensibilisation aux risques, enjeux & responsabilités, connaissance & appropriation des outils disponibles (documents type, fiche PCS, fiche DICRIM, etc.), désignation des référents élus, techniques & administratifs, délibérations des communes.

Élaboration du plan de secours

Groupe de travail, rédaction du plan, formation initiale, exercice de crise pour tester le dispositif.

Entretien de la vigilance

Mise à jour régulière du plan, approfondissement des outils opérationnels, formations complémentaires, retour d'expérience, exercices de crise réguliers.

Date	Département	Commune	Lieu (lieu-dit, plage)	Nature des arrivages			Signalement à Vigipol		Opérations	Détails et précisions	Dossier détaillé
				Nature	Précisions	Quantité	Catégorie de collecteurs	Précisions			
13/01/2019	Cotes d'Armor	Trédrez-Loquémeau	Plage de Notigou	Autres	Caisse métallique rouillée contenant des munitions	1	Commune	Joël Le Jeune Maire de Trédrez	Oui	Groupe de Démineurs Plongeurs venus sur zone récupérer la caisse.	Oui
15/01/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Autres	Bombette anti-sonar (leurre pour sous-marins)	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Oui	Intervention du Groupe des démineurs plongeurs de l'Atlantique le 17/01/19.	Oui
15/01/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits en vrac	Poutres en bois (1m de long, 7x7cm de côté)	6	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Ramassage manuel par Julien	Non
15/01/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits chimiques	Bidon de 20L sans étiquette (contient un liquide clair)	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Evacuation du site par Julien et mis à l'abri avant traitement en déchetterie.	Non
18/01/2019	Cotes d'Armor	Perros-Guirec	Ploumanach grève du Squéwel	Hydrocarbures	Boulettes d'hydrocarbures vieilles	Indéterminé	Commune	Quentin Le Hervé Garde du littoral	Oui	Prélèvement et analyse d'un échantillon par la Cedre. Sondage de la plage par le Cedre prévue le 6/02 ou le 8/02.	Oui
15/01/2019 au 28/01/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits en vrac	Emballages plastiques thermoformés transparents (tourteaux)	20	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Ramassage manuel par Julien	Non
28/01/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits chimiques	Seau en métal de 16 L plein de produit anti-corrosion	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Oui	Mis à l'abri du seu. Avis du Cedre favorable à l'intervention du SDIS avant traitement approprié.	Oui
29/01/2019	Cotes d'Armor	Pleumeur-Bodou	Ile Grande	Hydrocarbures	Bidon d'hydrocarbures	1	Associations environnement	Gilles Bentz Responsable station LPO de l'Ile Grande	Non	Prise en charge en déchetterie	Non
30/01/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits chimiques	Bidon bleu de 25L vide	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Evacuation du site par Julien	Non
19/03/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits en vrac	Emballages plastiques thermoformés transparents (tourteaux)	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Ramassage manuel par Julien	Non
14/10/2019	Cotes d'Armor	Plestin-les-Grèves	Toul an Héry	Hydrocarbures	Gasoil (déversement d'un bidon de 20 L)	Indéterminé	Commune	Hervé Le Bolc'h Responsable des Services techniques	Oui	Déversement à la sortie d'une canalisation d'eaux pluviales. Pose de sacs de sable et d'un ballot de paille par la commune et les pompiers. Origine potentielle : renversement accidentel d'un bidon d'une entreprise de ravalement à 1,5 km de l'exutoire.	Non
16/10/2019	Cotes d'Armor	Plérin	Large de la Pointe du Roselier (5 km du port du Légué)	Hydrocarbures	Irisations de gasoil (réservoir navire de pêche de 250 L)	Indéterminé	Préfecture de département	Pascal Chesnaud SIDPC 22	Non	Naufrage d'un navire de pêche suite à une collision avec un autre navire de pêche. Irisation de surface à la verticale du navire. Type de polluant et conditions météo => seulement brassage de nappe.	Oui
21/10/2019	Cotes d'Armor	Perros-Guirec	Ploumanach Pors Rolland	Hydrocarbures	Irisations	Indéterminé	Commune	Quentin Le Hervé Garde du littoral	Non	Irisations suite à l'apparition d'une zone d'affouillement lors de pluie intenses.	Non
22/10/2019	Cotes d'Armor	Ploumilliau	Cours d'eau (non précisé)	Hydrocarbures	Gasoil (débordement d'une cuve de fioul de 600 L)	Indéterminé	Commune	Jean-Pierre Le Leer Elu	Oui	Installation d'un round ball par la commune. Mise en place d'absorbants en feuille par les pompiers. Pompage avec une tonne à lisier par un agriculteur.	Oui
12/11/2019	Morbihan	Bangor	Non précisée	Produits en vrac	Ballot de cocaïne de 1 kg	1	Commune	Hervé Michelet de La Baume Maire de Locmaria	Oui	Intervention de la Gendarmerie. Fermeture de plage et information de la population.	Oui
16/11/2019	Finistere	Plougasnou	Plage commune aevc Saint-Jean-du-Doigt	Animaux	Oiseaux mazoutés	3	Gendarmes	Thierry Souillard Capitaine de Gendarmerie de Lannion	Oui	Sur les 3 oiseaux, 1 guillemot encore vivant a été emmené chez un vétérinaire de Lanmeur. Le 18/11 le centre de soins de la LPO de l'Ile Grande ne l'avait pas encore reçu. Pas d'informations sur la prise en charge des 2 cadavres.	Oui

17/11/2019	Cotes d'Armor	Trégastel	Plage de la Grève Blanche	Animaux	Oiseaux mazoutés	2	Particulier	Philippe Martin Habitant Lannion	Oui	Martial Clément (élu) prévenu par Vigipol. Agents partis en reconnaissance n'ont rien trouvé le même jour mais on trouvé 2 oiseaux mazoutés (Macareux et Guillemot) le 19.11.2019. Cadavres évacuer de la plage vers la station LPO de l'île Grande.	Non
22/11/2019	Finistere	Plouguerneau	Plage de Korejou	Animaux	Cadavres oiseaux mazoutés (Macareux et Cormoran huppé)	2	Commune	Sylvain Duval Policier municipal	Non	Cadavres mis en sac et stockés dans la cour avant d'être envoyés à l'incinération.	Oui
23/11/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Animaux	Oiseau mazouté mort (Cormoran huppé)	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Cadavre envoyé à l'incinération.	Oui
24/11/2019	Cotes d'Armor	Trébeurden	Plage de Toëno	Animaux	Oiseau mazouté mort (Cormoran huppé)	1	Commune	Pierre Péliard Adjoint au maire		Cadavre mis dans un sac et déposé en mairie par un particulier. Envoi à la station LPO par Odile Guérin (adjointe à l'environnement)	Oui
Courant décembre 2019	Finistere	Cléder	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Landunvez	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Plouescat	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Plouguerneau	à préciser	Animaux	Oiseaux mazoutés vivants (2 Guillemots de troil et 1 Pingouin torda)	3	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Plouneour-Trez	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Pingouin torda)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Porspoder	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Macareux moine)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Saint-Pabu	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Pingouin torda)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Finistere	Santec	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Pingouin torda)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Cotes d'Armor	Pleumeur-Bodou	à préciser	Animaux	Oiseaux mazoutés vivants (Guillemot de troil et Pingouin torda)	2	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Cotes d'Armor	Plougrescant	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Cotes d'Armor	Trélévern	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
	Cotes d'Armor	Trévou-Tréguignec	à préciser	Animaux	Oiseaux mazoutés vivants (2 Guillemots de troil et 1 Pingouin torda)	3	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
04/12/2019	Finistere	Plouguerneau	Grève de zorn	Animaux	Oiseaux mazouté (Guillemot de Troil)	1	Particulier	Goulven Laoëc Particulier		Envoyé au centre de soins de la LPO par l'intermédiaire d'Océanopolis.	Oui
09/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Autres	Bouteilles de sirop avec chacune 1 briquet et 3 piles à l'intérieur	2	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non		Oui
11/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Hydrocarbures	Blocs de paraffines (taille variable de 3 à 20cm)	980g	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Paraffines mélangés à la laisse de mer. Quelques échantillons prélevés.	Oui
14/12/2019	Finistere	Brest	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
14/12/2019	Cotes d'Armor	Perros-Guirec	Ploumanac'h	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui

14/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
14/12/2019	Cotes d'Armor	Plougrescant	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Pingouin torda)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
14/12/2019	Cotes d'Armor	Trédrez-Locquémeau	à préciser	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
14/12/2019	Cotes d'Armor	Penvénan	Port Blanc	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
14/12/2019	Cotes d'Armor	Pleumeur-Bodou	Ile Grande	Animaux	Oiseau mazouté vivant (Guillemot de Troil)	1	Associations environnement	Elise Bidaud Responsable du centre de soins de la LPO	Oui	Pris en charge par la LPO.	Oui
16/12/2019	Cotes d'Armor	Plougrescant	Site du Gouffre	Hydrocarbures	Morceaux de paraffines	Indéterminé	EPCI	Eric Poulouin Services espaces naturels	Non		
18/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Animaux	Pingouins torda mazoutés dont 1 vivant	2	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Oui	Cadavre collecté et envoyé à l'incinération. Oiseau vivant non retrouvé.	Oui
19/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Animaux	Pingouin torda mazouté vivant	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Oui	Envoyé au centre de soins de la LPO.	Oui
23/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Produits chimiques	Bidon de "super dégraissant"	1	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Ramassage manuel par Julien	Non
26/12/2019	Cotes d'Armor	Pleubian	Sillon de Talbert	Hydrocarbures	Boulettes d'hydrocarbures	6 cm	Commune	Julien Houron Garde du littoral	Non	Ramassage manuel par Julien	Non
29/12/2019	Cotes d'Armor	Trévou-Tréguignec	Plage de Trestel	Hydrocarbures	Paraffines	Indéterminé	Associations environnement	Johann Michaux Association "Nique pas ta mer"	Non	Ramassage manuel par Johann Michaux. Quelques échantillons prélevés.	Oui
31/12/2019	Finistere	Plomeur	La Torche	Produits chimiques	Bidon de 20 L en plastique	1	Commune	Gilles Le Maout DST (RTC)	Non	Bidon étanche et fermé découvert et remonté en haut de plage par Grégory Thomas, garde du littoral de la CCPBS. Agent technique l'a récupéré et ramené dans les locaux des services techniques. Bidon d'huile moteur de bateau déposé dans bac spécifique en déchèterie.	Non



PROPOSITIONS DE PLAN D' ACTIONS 2020

Au-delà du fonctionnement du Syndicat mixte (gouvernance, gestion de la structure, etc.), l'activité de Vigipol est répartie en six champs d'action :

1. Communication - Sensibilisation
2. Extension du territoire
3. Prévention des pollutions maritimes
4. Préparation des collectivités
5. Gestion de crise
6. Réparation des dommages

Le plan d'actions énoncé ci-après rappelle les actions permanentes et présente les objectifs spécifiques proposés pour l'année 2020.

1. COMMUNICATION - SENSIBILISATION

Actions permanentes

- > Représenter le Syndicat mixte auprès des instances partenaires (services de l'État, Cedre, etc.)
- > Répondre aux sollicitations des collectivités et des médias
- > Intervenir lors de conférences ou réunions de sensibilisation
- > Entretenir le site Internet

Action 1.1. Sensibiliser les nouveaux élus après les élections municipales

- > Éditer de nouveaux documents institutionnels : plaquette de présentation, pochettes, etc. (stock épuisé) => Publications : 8 500 €
- > Publier un document de sensibilisation sur le thème « La commune face au risque de pollution maritime » => Conseil juridique : 10 000 € + Publications : 10 000 € (FEAMP 56)

Action 1.2. Créer un nouveau site Internet conçu comme un véritable outil de sensibilisation et de diffusion de l'expertise de Vigipol => 12 000 € (FEAMP 56)

Action 1.3. Développer la présence de Vigipol sur les réseaux sociaux dans le cadre du projet « Sentinelles du littoral »

Action 1.4. Sensibiliser au risque au niveau départemental en vue de faire adhérer de nouvelles collectivités : Morbihan et Ile-et-Vilaine => Publications : 8 000 € (FEAMP 56 et 35)

2. EXTENSION DU TERRITOIRE

Action 2.1. Rechercher l'adhésion des EPCI : en priorité ceux couverts par une démarche Infra POLMAR puis ceux dont les communes sont adhérentes

Action 2.2. Promouvoir l'adhésion d'autres communes, EPCI et départements bretons

Action 2.3. Conduire l'expérimentation en Normandie

- > Monter le projet FEAMP-DLAL
- > Lancer une démarche Infra POLMAR sur un EPCI de la Manche
- > Renforcer les complémentarités opérationnelles entre les acteurs au niveau départemental
- > Organiser une campagne de sensibilisation des collectivités littorales normandes avec le soutien de la Région

Action 2.4. Développer plus avant la complémentarité POLMAR Terre - Infra POLMAR avec les services de l'État avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction des Affaires Maritimes), le Pôle national d'expertise POLMAR Terre, les correspondants POLMAR départementaux (DDTM) et les préfetures (SIPDC et Cabinet)

Action 2.5. Renforcer les échanges avec les préfetures maritimes

Action 2.6. Nouer des partenariats au-delà de la Bretagne

- > Monter un partenariat public-public avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion
- > Monter un partenariat avec le Conservatoire du littoral Bretagne et Normandie
- > Répondre aux sollicitations de collectivités et correspondants POLMAR : Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Hauts-de-France

3. PRÉVENTION DES POLLUTIONS MARITIMES

Actions permanentes

- > Animer le Pool Experts (choix des études, validation des contributions, définition des modalités de diffusion, animation du groupe de travail, etc.)
- > Recenser les accidents maritimes et déversements en mer
- > Poursuivre la sensibilisation des élus locaux

Action 3.1. Renforcer le rôle du Pool Experts => Frais de mission : 2 500 €

- > Désormais 4 réunions par an
- > Formation « Culture maritime » des nouveaux chargés de mission
- > Publications de rapports techniques : la transition énergétique du transport maritime, les risques liés à la propulsion au GNL, nature des hydrocarbures circulant au large des côtes françaises
- > Analyse des risques liés aux épaves au large des côtes bretonnes

Action 3.2. Limiter les risques liés à la gestion des macrodéchets

- > Diffuser des bonnes pratiques
- > Participer au groupe de travail sur les déchets marins du Ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'Eau et de la Biodiversité)

4. PRÉPARATION DES COLLECTIVITÉS

Actions permanentes

- > Entretien le caractère opérationnel du plan Infra POLMAR type : mise à jour du plan pour tenir compte des évolutions réglementaires et des retours d'expérience
- > Entretien la complémentarité POLMAR / Infra POLMAR avec les services de l'État des cinq départements où Vigipol est présent
- > Définir et mener à bien avec chaque territoire déjà doté d'un plan Infra POLMAR les actions pour entretenir la vigilance et maintenir le dispositif opérationnel

Action 4.1. Finaliser la refonte du plan Infra POLMAR type : repenser les contenus pour simplifier les procédures et les appliquer sur les nouveaux plans Infra POLMAR

=> Publications : 8 500 €

Action 4.2. Présenter le plan Infra POLMAR aux nouveaux élus des territoires déjà dotés d'un plan finalisé : Pays d'Iroise, Morlaix Communauté, Ria d'Étel

- > Réunion de présentation du plan + formation sur les enjeux et responsabilités
- > Actualisation des annuaires de crise
- > Formation ou mise en situation à définir avec chaque territoire

Action 4.3. Finaliser les plans Infra POLMAR en cours (phase 2) : Lannion Trégor Communauté (22) et Pays Bigouden Sud (29)

Action 4.4. Lancer les démarches Infra POLMAR de nouveaux territoires :

- > dès le printemps 2020 : Belle-Île-en-Mer et Haut Pays Bigouden
- > + si possible à l'automne 2020, sur un ou deux territoires supplémentaires

Action 4.5. Poursuivre la structuration du réseau régional « Pollutions maritimes »

- > Rencontre régionale des Référents Techniques Intercommunaux (RTI)
- > Rencontre thématique des RTI et sigistes sur la cartographie opérationnelle
- > Formation régionale dédiée aux pollutions maritimes avec le Cedre via le CNFPT

Action 4.6. Développer le réseau des sentinelles du littoral

=> Publications : 3 000 € (FEAMP 22)

Action 4.7. Définir et développer des actions de préparation au profit du conseil régional : avec le service des Ports notamment

Action 4.8. Renforcer encore davantage les projets conjoints avec le Cedre : paraffine, petits matériels, etc.

5. GESTION DE CRISE

Actions permanentes

- > Suivi des accidents et pollutions au niveau mondial : revue de presse, analyse et retour d'expérience
- > En fonction des événements : conseil et assistance aux collectivités, participation aux cellules de crise, relations médias, etc.

Action 5.1. Développer des formations « gestion de crise » en interne à destination des agents

=> Consultant : 5 000 €

6. RÉPARATION DES DOMMAGES

Actions permanentes

- > Suivi des évolutions réglementaires et de la jurisprudence
- > Suivi des affaires en cours : Thisseas, Prestige

Action 6.1. Définir avec le service juridique du conseil régional les possibilités d'actions conjointes en cas de pollution majeure



DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-03

OBJET :

**Approbation du
compte de gestion 2019**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

**Total des présents
et représentés : 118**

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiéc (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfleze)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louanec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancalle)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïc Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quéllec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénañ)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plouzévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiéc (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bourriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant relatif au compte de gestion et au compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Président rappelle que :

- > le compte de gestion constitue la reddition annuelle des comptes du comptable public à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif ;
- > le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la collectivité doivent être strictement concordants.

Le Président donne lecture au Comité syndical du budget primitif 2019, du détail des dépenses effectuées et des recettes perçues au cours de l'exercice et présente le compte de gestion dressé par la trésorière principale de Lannion, Madame Michèle Mahé.

Considérant

- > que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2019 (cf. états II-1 à II-4 du compte de gestion en annexe) ;
- > que la trésorière a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- > la concordance du compte de gestion de la trésorière avec le compte administratif du Syndicat mixte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par la trésorière principale de Lannion. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- > **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020



EXECUTION BUDGETAIRE

59900 - S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	145 203,14	777 831,06	923 034,20
Titres de recettes émis (b)	4 199,11	372 269,30	376 468,41
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 199,11	372 269,30	376 468,41
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	145 203,14	356 000,00	501 203,14
Mandats émis (f)	136 496,41	312 638,19	449 134,60
Annulations de mandats (g)		1 760,62	1 760,62
Dépenses nettes (h = f - g)	136 496,41	310 877,57	447 373,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		61 391,73	
(h - d) Déficit	132 297,30		70 905,57

59900 - S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	141 018,14		-132 297,30		8 720,84
Fonctionnement	343 831,06		61 391,73		405 222,79
TOTAL I	484 849,20		-70 905,57		413 943,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	484 849,20		-70 905,57		413 943,63

59900 - S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	100,00		100,00
70	Produits des services, du domaine et ven			
74	Dotations et participations	227 400,00		227 400,00
75	Autres produits de gestion courante	15,00		15,00
77	Produits exceptionnels	72 260,00		72 260,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	299 775,00		299 775,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	134 225,00		134 225,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	134 225,00		134 225,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	343 831,06		343 831,06
TOTAL GENERAL		777 831,06		777 831,06

59900 - S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	100,00				100,00
70					
74	227 400,00	227 180,20		227 180,20	219,80
75	15,00	1,77		1,77	13,23
77	72 260,00	10 862,33		10 862,33	61 397,67
TOTAL	299 775,00	238 044,30		238 044,30	61 730,70
042	134 225,00	134 225,00		134 225,00	
TOTAL	134 225,00	134 225,00		134 225,00	
002	343 831,06				343 831,06
TOTAL GENERAL	777 831,06	372 269,30		372 269,30	405 561,76

59900 S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2183	Matériel de bureau et matériel informati	2 068,80		2 068,80
2184	Mobilier	202,61		202,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 271,41		2 271,41
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 271,41		2 271,41
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 271,41		2 271,41
102291	Reprise sur fonds compensation TVA	4 308,10		4 308,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	129 916,90		129 916,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	134 225,00		134 225,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	134 225,00		134 225,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	136 496,41		136 496,41

59900 S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (516,73		516,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	516,73		516,73
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	516,73		516,73
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	516,73		516,73
28183	Matériel de bureau et matériel informati	3 010,40		3 010,40
28184	Mobilier	671,98		671,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 682,38		3 682,38
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 682,38		3 682,38
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	4 199,11		4 199,11

59900 S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60612	Achats non stockés de fournitures non st	3 871,56		3 871,56
60622	Achats non stockés de carburants	1 242,70	42,65	1 200,05
60623	Achats non stockés d'alimentation	570,33		570,33
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	573,02		573,02
6064	Achats non stockés de fournitures admini	3 073,34		3 073,34
6068	Achats non stockés d'autres matières et	503,53		503,53
611	Contrats prestations de services	3 055,44	198,00	2 857,44
6132	Services extérieurs - locations immobili	8 730,12		8 730,12
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	3 564,00		3 564,00
61551	Services extérieurs - entretien et répar	25,00		25,00
6156	Services extérieurs - maintenance	7 568,16	70,80	7 497,36
6161	Multirisques	4 096,91		4 096,91
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 674,73		1 674,73
6184	Services extérieurs - divers - versement	200,00		200,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de	490,00	400,00	90,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	262,47		262,47
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	360,00		360,00
6232	Publicité publications relations publicu	1 649,12		1 649,12
6237	Publicité publications relations publicu	25,42	25,42	
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	5 548,45	381,12	5 167,33
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	3 814,83	196,25	3 618,58
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	10 116,36	103,20	10 013,16
6261	Frais d'affranchissement	2 617,07		2 617,07
6262	Frais de télécommunications	3 482,61	63,00	3 419,61

59900 S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6281	Autres services extérieurs - concours di	355,00		355,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	1 527,07	115,82	1 411,25
6288	Autres services extérieurs	33 127,20		33 127,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	102 124,44	1 596,26	100 528,18
6218	Autre personnel extérieur au service	4 796,48		4 796,48
6336	Cotisation au centre national et au cent	2 194,00		2 194,00
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	82 135,13		82 135,13
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	5 365,13		5 365,13
64131	Personnel non titulaire - rémunération	27 450,33		27 450,33
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	35 996,64		35 996,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 836,21		27 836,21
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	1 380,00		1 380,00
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	8 482,33		8 482,33
6478	Autres charges sociales diverses	1 035,00		1 035,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	196 671,25		196 671,25
651	Redevances pour concessions brevets lice	36,00		36,00
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	7 551,73		7 551,73
6532	Frais de mission des maires adjoints et	854,74	164,36	690,38
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	870,16		870,16
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	846,00		846,00
65888	Autres	1,49		1,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	10 160,12	164,36	9 995,76
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	308 955,81	1 760,62	307 195,19
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	3 682,38		3 682,38

59900 S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 682,38		3 682,38
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 682,38		3 682,38
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	312 638,19	1 760,62	310 877,57

59900 S M PROTEC LITTORAL BRETON VIG
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7472	Participations - Régions	75 750,00		75 750,00
7473	Participations - Départements	45 750,00		45 750,00
74748	Participations des autres Communes	105 680,20		105 680,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	227 180,20		227 180,20
7588	Autres produits divers de gestion couran	1,77		1,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1,77		1,77
774	Produits exceptionnels - subventions exc	10 662,33		10 662,33
7788	Produits exceptionnels divers	200,00		200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	10 862,33		10 862,33
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	238 044,30		238 044,30
7785	Excédent d'investissement transféré au c	134 225,00		134 225,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	134 225,00		134 225,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	134 225,00		134 225,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	372 269,30		372 269,30



DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-04

OBJET :

Approbation du
compte administratif 2019

Date de convocation :
13 janvier 2020

Date d'affichage :
13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	173
Présents :	63
Pouvoirs :	52
Total des présents et représentés :	115
Quorum :	88
Majorité absolue :	59

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), François Roué (Plouescat), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoum), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounévez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Sélite (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant relatif au compte de gestion et au compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation d'un président autre que le représentant légal pour présider au vote du compte administratif ;

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération n°2020-02 du Comité syndical portant approbation du compte de gestion 2019 dressé par la trésorière principale de Lannion ;

Le Président donne lecture au Comité syndical du budget primitif 2019 puis présente le détail des dépenses effectuées et des recettes perçues au cours de l'exercice 2019 dont la synthèse ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	310 877,57	372 269,30
	Section d'investissement	136 496,41	4 199,11
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)		343 831,06
	Report d'investissement (001)		141 018,14
TOTAL (Réalizations + reports)		447 373,98	861 317,61
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	310 877,57	716 100,36
	Section d'investissement	136 496,41	145 217,25
	TOTAL CUMULÉ	447 373,98	861 317,61
Solde à reporter	Section de fonctionnement		405 222,79
	Section d'investissement		8 720,84

Le Président informe le Comité syndical qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Après avoir obtenu les explications aux questions posées, Joël Le Jeune quitte la séance. Gaël Le Meur, Vice-Présidente de Vigipol, assure la présidence pour le vote du compte administratif.

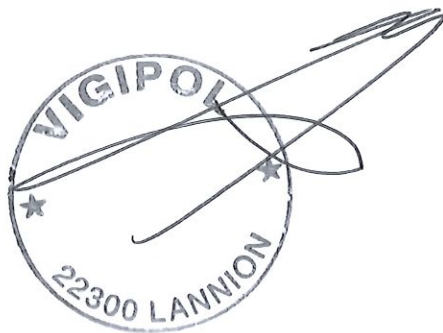
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2019.
- > **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- > **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-05

OBJET :

**Affectation du résultat
de l'exercice 2019**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

**Total des présents
et représentés : 118**

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louanec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancalle)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounevez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuilière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Sérité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bourriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération n°2020-04 du Comité syndical approuvant le compte administratif 2019 ;

Le Président expose que le compte administratif 2019 fait apparaître :

> **un excédent de fonctionnement de 405 222,79 €**

Total des dépenses de fonctionnement	310 877,57
Total de recettes de fonctionnement	372 269,30
Résultat de l'exercice 2019	61 391,73
Report de l'exercice 2018 (R002)	343 831,06
Résultat de fonctionnement à affecter	405 222,79

> **un excédent d'investissement de 8 720,84 €**

Total des dépenses d'investissement	136 496,41
Total de recettes d'investissement	4 199,11
Solde d'exécution de l'exercice 201*	- 132 297,30
Report de l'exercice 2018 (R001)	141 018,17
Résultat d'investissement à affecter	8 720,84

Il propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- > en section de fonctionnement : la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 405 222,79 €
- > en section d'investissement : la totalité de l'excédent d'investissement, soit 8 720,84 €

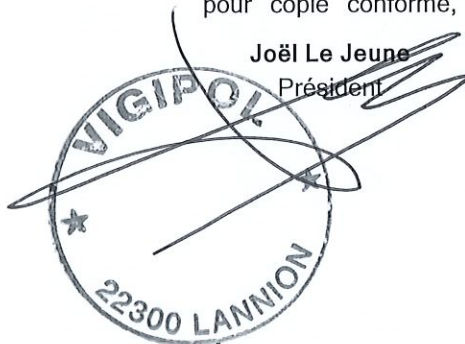
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :
 - en section de fonctionnement : la totalité de l'excédent, soit 405 222,79 € (article R002)
 - en section d'investissement : la totalité de l'excédent, soit 8 720,84 € (article R001)

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

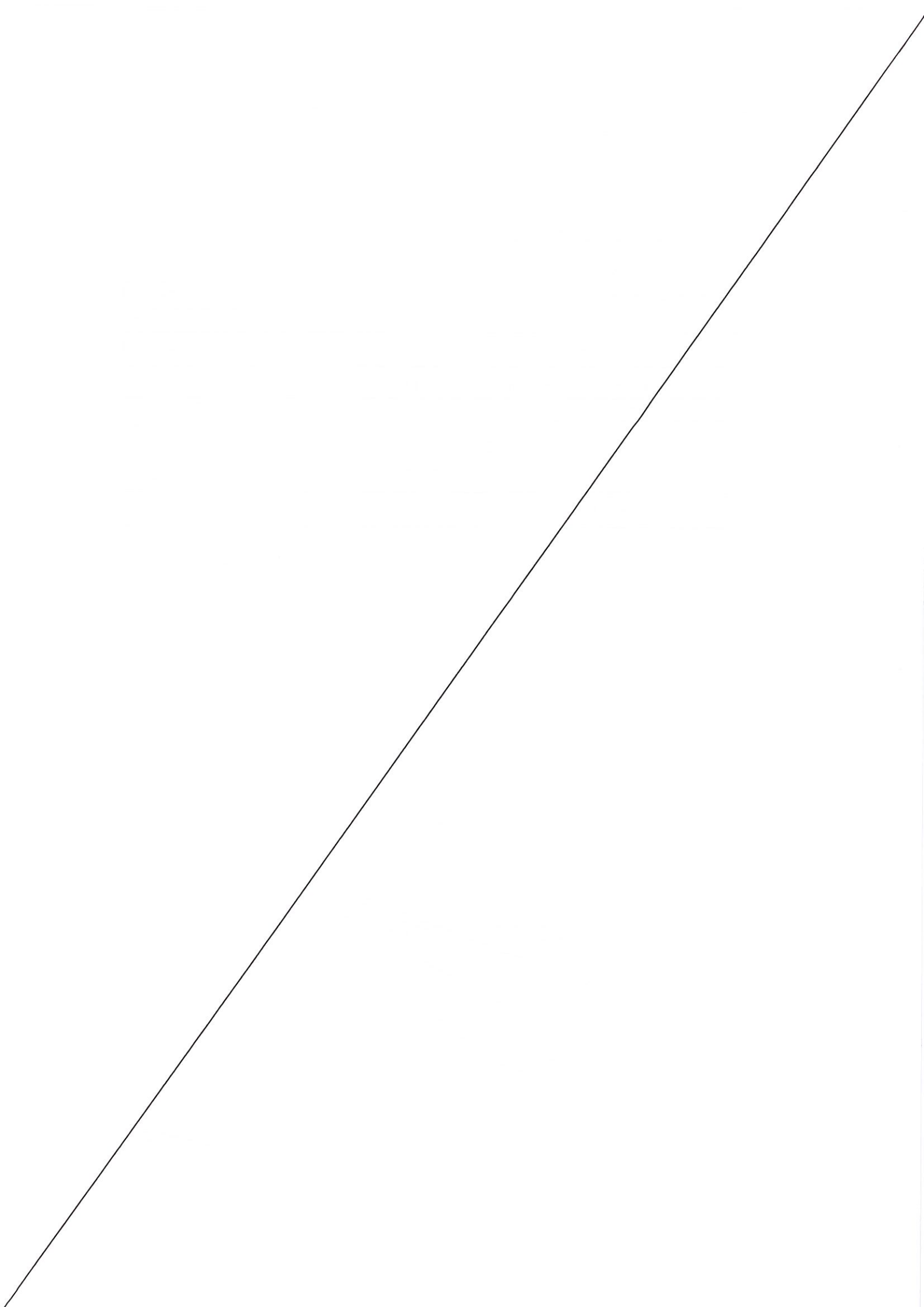
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020







DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-06

OBJET :

**Approbation
des nouveaux statuts**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	173
Présents :	64
Pouvoirs :	54
Total des présents et représentés :	118
Quorum :	88
Majorité qualifiée des 2/3 :	79

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiac (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzennec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéholé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounevez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuilière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rossec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rossec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzenec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbars)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

- Vu** les articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5721-2-1 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2019-25 du 30.11.2019 portant approbation de nouvelles adhésions et modification des statuts ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2019-26 du 30.11.2019 relative aux modalités de fonctionnement, de représentativité et de gouvernance du futur Vigipol ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2020-01 du 08.02.2020 portant approbation de nouvelles adhésions ;

Considérant

- > l'évolution progressive du Syndicat mixte vers une dimension plus large que la Bretagne pour répondre aux sollicitations d'autres régions de pouvoir bénéficier de son expertise ;
- > les nouvelles modalités de fonctionnement, de gouvernance et de financement approuvées par le Comité syndical du 30.11.2019 ;

Le Président présente le projet de nouveaux statuts qui a été transmis aux délégués en amont de la séance.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver le projet de nouveaux statuts.

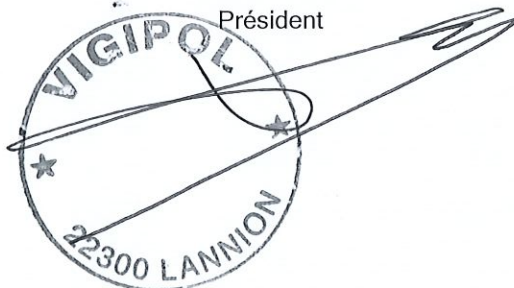
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le projet de statuts tel que présenté en annexe.
- > **Mandate** le Président pour notifier la présente délibération et les statuts modifiés en annexe au Préfet des Côtes d'Armor.
- > **Autorise** le Président à signer tous les actes à venir pour l'exécution de la présente délibération.

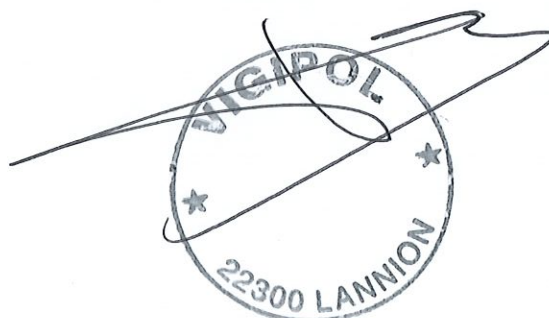
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-07

OBJET :

Approbation du nouveau règlement intérieur

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	173
Présents :	64
Pouvoirs :	54
Total des présents et représentés :	118
Quorum :	88
Majorité absolue :	60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plouvéze-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzac), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Sélite (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2015-08 du 28.02.2015 portant approbation du règlement intérieur du Syndicat mixte ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-26 du 30.11.2019 relative aux modalités de fonctionnement, de représentativité et de gouvernance du futur Vigipol ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-06 portant approbation des nouveaux statuts ;

Considérant

- > la liberté du Comité syndical de définir ses propres règles de fonctionnement dans le règlement intérieur, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- > l'adoption de nouveaux statuts ;
- > la nécessité de mettre le règlement intérieur du Syndicat mixte en cohérence avec les nouveaux statuts ;

Le Président présente le projet de nouveau règlement intérieur qui a été transmis aux délégués en amont de la séance.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver ce projet de règlement intérieur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le projet de règlement intérieur tel que présenté en annexe.

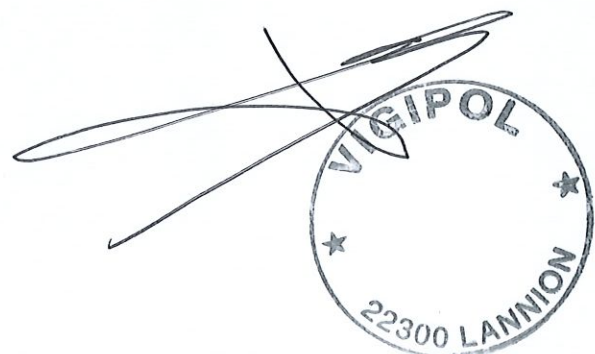
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





RÈGLEMENT INTÉRIEURS DU SYNDICAT MIXTE
Vigipol

Version du 08.02.2020

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : GOUVERNANCE DU SYNDICAT MIXTE	3
ARTICLE 1 : COMITÉ SYNDICAL	3
Article 1-1 : Vacance, absence et empêchement	3
Article 1-2 : Convocation	3
ARTICLE 2 : BUREAU SYNDICAL	4
Article 2-1 : Vacance, absence et empêchement	4
Article 2-2 : Convocation	4
ARTICLE 3 : LES COMMISSIONS RÉGIONALES	4
Article 3-1 : Convocation	4
Article 3-2 : Ordre du jour	5
Article 3-3 : Quorum	5
Article 3-4 : Modalités de vote	5
Article 3-5 : Fonctionnement	5
DEUXIÈME PARTIE : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SYNDICAL ET DU BUREAU	6
ARTICLE 4 : TENUE DES SÉANCES	6
Article 4-1 : Secrétariat de séance	6
Article 4-2 : Pouvoirs	6
Article 4-3 : Publicité des séances	6
Article 4-4 : Suspension et clôture de séance	6
ARTICLE 5 : ORGANISATION DES DÉBATS ET VOTE DES DÉLIBÉRATIONS	7
Article 5-1 : Déroulement	7
Article 5-2 : Débats	7
Article 5-3 : Modalités de vote	8
Article 5-4 : Questions écrites et orales	8
Article 5-5 : Police des assemblées	9
ARTICLE 6 : COMPTE-RENDU DE SÉANCE	9
ARTICLE 7 : DÉLIBÉRATIONS	10

TROISIÈME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES	11
ARTICLE 8 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR	11
Article 8-1 : Contenu et élaboration	11
Article 8-2 : Application	11
Article 8-3 : Modification	11
Article 8-4 : Publicité	11

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de Vigipol. Il permet d'apporter des dispositions complémentaires à celles prévues par la loi et les statuts du Syndicat mixte afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de Vigipol adopte le règlement intérieur comme suit :

PREMIÈRE PARTIE : GOUVERNANCE DU SYNDICAT MIXTE

ARTICLE 1 : COMITÉ SYNDICAL

Article 1-1 : Vacance, absence et empêchement

En cas d'empêchement d'un délégué titulaire, celui-ci se charge de contacter son suppléant pour le remplacer et lui transmettre, par tous moyens, les documents relatifs aux questions à l'ordre du jour qui sont en sa possession.

Tout membre du Comité syndical empêché d'assister à une séance est tenu d'en informer le Président avant la réunion. Il est, dans ce cas, porté au compte-rendu comme absent excusé. Dans le cas contraire, il est considéré absent.

En cas d'empêchement du titulaire et de son suppléant, le titulaire peut donner pouvoir, par écrit, de voter en son nom à un autre membre du Comité syndical présent, dans la limite de trois pouvoirs par membre.

Article 1-2 : Convocation

La convocation est adressée par voie dématérialisée aux délégués titulaires, à l'adresse électronique qu'ils ont indiquée au Syndicat mixte.

La convocation est mentionnée au registre des délibérations et affichée au siège du Syndicat mixte.

En cas d'élection du Président, des vice-Présidents ou du Bureau syndical, la convocation doit mentionner expressément l'élection à laquelle il doit être procédé.

Lorsque le Comité syndical a été convoqué par le Président en urgence, ce dernier en rend compte, dès l'ouverture de la séance, au Comité syndical qui se prononce sur l'urgence et peut décider du renvoi de tout ou partie de la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Les documents préparatoires au Comité syndical sont mis à disposition des membres du Comité syndical en même temps que la convocation ou, au plus tard, trois jours francs avant la tenue de la séance. Toutefois, en cas d'urgence ou de nécessité, les documents peuvent être transmis le jour de la séance.

Les documents, ainsi que tout le dossier se rapportant aux affaires inscrites à l'ordre du jour d'une séance, peuvent être consultés par les délégués au siège du Syndicat mixte aux heures ouvrables durant les cinq jours précédents la séance. Si une délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché (accompagné de l'ensemble des pièces) peut être consulté au siège du Syndicat mixte.

Le Syndicat mixte assure la diffusion des informations auprès de ses délégués par tous moyens, en privilégiant la forme numérique.

ARTICLE 2 : BUREAU SYNDICAL

Article 2-1 : Vacance, absence et empêchement

Tout membre du Bureau syndical empêché d'assister à une séance est tenu d'en informer le Président dans les meilleurs délais avant la réunion, et de faire appel à son suppléant. Tout suppléant également empêché d'assister à une séance est tenu d'en informer le Président dans les mêmes conditions.

En cas d'empêchement du titulaire et de son suppléant, le titulaire peut donner pouvoir, par écrit, de voter en son nom à un autre membre du Bureau présent, dans la limite d'un pouvoir par membre.

Article 2-2 : Convocation

Le Bureau syndical se réunit sur convocation du Président précisant l'ordre du jour de la réunion.

La convocation est adressée par voie dématérialisée aux membres du Bureau, à l'adresse électronique qu'ils auront indiquée au Syndicat mixte.

Les réunions du Bureau syndical ne sont pas publiques et les débats sont confidentiels. Toutefois, le Directeur du Syndicat mixte assiste aux réunions, et d'autres agents territoriaux concernés par l'ordre du jour peuvent également assister aux séances du Bureau syndical et être appelés par le Président à fournir toute explication nécessaire. De même, si l'étude d'un dossier le justifie, le Bureau syndical peut auditionner toute personne susceptible d'éclairer sa décision.

ARTICLE 3 : LES COMMISSIONS RÉGIONALES

Article 3-1 : Convocation

La Commission régionale est convoquée par le Président du Syndicat mixte après consultation du coordinateur de la Commission.

La convocation de la Commission régionale doit impérativement mentionner la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs au moins avant la séance de la Commission régionale. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des décisions rapides, il peut être abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

La convocation est adressée par voie électronique aux membres de la Commission régionale, à l'adresse qu'ils auront indiquée au Syndicat mixte.

Article 3-2 : Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président du Syndicat mixte en concertation avec le Bureau syndical et sur proposition du coordinateur de la Commission régionale. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance de la Commission régionale est jointe à la convocation.

La Commission régionale se prononce pour avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accompagné de tout document nécessaire à la bonne information des membres de la Commission régionale.

Article 3-3 : Quorum

La Commission régionale ne se prononce valablement pour avis et propositions que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Si trente minutes après l'heure fixée pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la séance est ajournée.

Après cette première convocation régulièrement faite, une nouvelle convocation est adressée aux membres de la Commission régionale avec le même ordre du jour en respectant un intervalle de trois jours au moins entre de ces deux séances. À cette seconde séance, la Commission régionale peut valablement se prononcer sans condition de quorum.

Article 3-4 : Modalités de vote

Les avis et propositions sont adoptés à la majorité absolue des présents et des représentés.

Article 3-5 : Fonctionnement

Les Commissions régionales se réunissent selon les modalités prévues pour le Comité syndical ou le Bureau dans la deuxième partie du présent règlement en tant qu'elles ne sont pas contraires au rôle purement consultatif de la Commission.

Les termes « délibération » et « décision » sont remplacés par celui d'avis.

Les séances des Commissions régionales sont publiques.

DEUXIÈME PARTIE : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SYNDICAL ET DU BUREAU

ARTICLE 4 : TENUE DES SÉANCES

Article 4-1 : Secrétariat de séance

Au début de chaque séance, le Comité syndical ou le Bureau syndical désigne l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Président pour recenser les délégués présents et vérifier le quorum, la validité des pouvoirs et le bon déroulement des scrutins. Il concourt également à la rédaction du compte-rendu de séance.

Article 4-2 : Pouvoirs

Les pouvoirs doivent parvenir au siège du Syndicat mixte au plus tard la veille du Comité syndical ou du Bureau à 12h00 ou être remis au Président du syndicat mixte en début de séance.

Le pouvoir est révocable à tout moment jusqu'au vote.

Le porteur du pouvoir est tenu d'émarger en début de séance en son nom et au nom du délégué qu'il représente.

Article 4-3 : Publicité des séances

Le public est admis à assister aux séances du Comité syndical à condition d'observer le silence pendant toute la durée de la séance. Néanmoins, le Comité syndical peut, sur demande du Président ou du tiers des délégués présents et représentés, décider sans débat et à la majorité absolue des délégués présents et représentés, de se réunir à huis clos. Dans ce cas, le public et les représentants de la presse, et si besoin les agents du Syndicat mixte, doivent se retirer.

Les séances peuvent faire l'objet d'un enregistrement sonore ou audiovisuel et de photographies. Elles peuvent également être retransmises par tous moyens de communication audiovisuelle. Ces enregistrements ne peuvent être effectués que s'ils ne troublent pas le bon ordre des travaux et ne portent pas atteinte à la sérénité des débats.

Les séances du Bureau ne sont pas publiques et les débats sont confidentiels.

Article 4-4 : Suspension et clôture de séance

Le Président met au vote toute demande de suspension de séance formulée par au moins un tiers des membres du Comité syndical ou du Bureau. La suspension de séance demandée par le Président est de droit.

Le Président est seul habilité à fixer la durée des suspensions de séance.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle vérification du quorum à l'issue de la suspension de séance et avant la reprise de la séance.

Le Président prononce la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DES DÉBATS ET VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article 5-1 : Déroulement

Le Président ouvre la séance, constate le quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il fait ensuite approuver le compte-rendu de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles validées par le Comité syndical ou le Bureau.

Devant le Comité syndical, le Président rend également compte des travaux du Bureau syndical et des attributions exercées par délégation du Comité syndical.

Le Président de séance appelle ensuite les affaires selon leur ordre d'inscription dans l'ordre du jour. En cas de modification de celui-ci, le Comité syndical doit être consulté pour décision.

Article 5-2 : Débats

Le Président appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour, dirige les débats, accorde la parole, met aux voix les propositions et délibérations, décompte les scrutins et en proclame les résultats.

Participation et prise de parole

Aucun délégué ne peut prendre la parole sans l'avoir demandée et obtenue du Président. La parole est accordée dans l'ordre des demandes.

Les interpellations de délégué à délégué ne sont pas admises dans la discussion.

Ne peuvent participer aux débats que les membres du Comité syndical ou du Bureau ayant voix délibérative. Toutefois, s'il le juge utile pour la clarté des débats, le Président peut, sous sa responsabilité, donner la parole à un délégué non-votant, un agent du Syndicat mixte ou un expert de son choix.

En fin de séance du Comité syndical, le Président peut également donner la parole aux personnes qui demandent à intervenir sur des questions relevant des compétences du Syndicat mixte.

Débat d'orientation budgétaire

Le Comité syndical débat des orientations budgétaires. Il a lieu lors d'une séance ordinaire après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il obéit aux mêmes règles que les délibérations ; toutefois, les propositions d'orientations budgétaires ne donnent lieu qu'à un avis du Comité syndical, avis qui doit être enregistré

au compte-rendu de séance. Les documents préparatoires à ce débat sont transmis à chaque délégué sous format numérique.

Clôture des débats

Le Président est seul à pouvoir prononcer la clôture des débats sur chaque question après s'être assuré que tous les délégués qui le souhaitent se soient exprimés. Il fait ensuite procéder au vote. Les explications concernant les questions inscrites à l'ordre du jour ne peuvent être données qu'avant le vote.

À l'issue du vote, le Président de séance passe immédiatement au point suivant de l'ordre du jour.

Article 5-3 : Modalités de vote

Le Comité syndical ou le Bureau peut voter de trois façons :

- à main levée (mode de votation ordinaire)
- au scrutin public avec appel nominatif
- au scrutin secret avec appel nominatif

Il est procédé au scrutin public par appel nominatif lorsque le Président ou le tiers des délégués présents et représentés le demande. À l'appel de son nom, chaque délégué répond « oui » pour l'adoption, « non » pour le rejet ou déclare qu'il s'abstient. Le nom des votants est inséré au procès-verbal et au registre des délibérations avec mention de leur vote.

Il est procédé au scrutin secret pour l'élection du Président et lorsque le Président ou le tiers des délégués présents et représentés le demande. Les nominations par le Comité syndical se font à la majorité absolue des membres présents et représentés pour les deux premiers tours de scrutin secret. La majorité relative suffit au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages au troisième tour, le délégué le plus âgé est nommé.

Dans le cas où le scrutin public et le scrutin secret sont demandés concomitamment, le scrutin secret prévaut.

Article 5-4 : Questions écrites et orales

Questions écrites : tout membre du Comité syndical ou du Bureau peut adresser une question écrite au Président qui y répond dans les meilleurs délais et, au plus tard, à la prochaine réunion du Comité ou du Bureau.

Tout membre du Comité syndical ou du Bureau peut également déposer, par écrit, des vœux ou motions avant le début de la séance. Ces vœux ou motions sont mis aux voix à la fin de la séance. Il est toutefois souhaitable que ces vœux et motions soient déposés auprès du Syndicat mixte au moins 48 heures avant la séance.

Questions orales : tout membre du Comité syndical ou du Bureau est autorisé à évoquer une question orale ayant trait aux compétences du Syndicat mixte.

Le Président donne la parole au délégué concerné pour exposer sa question avant la fin de la séance. Lorsque cela est possible, une réponse immédiate y est apportée puis la question est débattue sans toutefois donner lieu à un vote du Comité syndical ou du Bureau. À défaut, la question est renvoyée pour étude afin d'y apporter une réponse ultérieure. Les questions et les réponses évoquées en séance sont mentionnées dans le compte-rendu de séance.

Article 5-5 : Police des assemblées

Le Président a seul la police de l'assemblée et est garant du respect du présent règlement intérieur.

Il rappelle à l'ordre tout délégué qui s'écarte du sujet traité, trouble l'ordre par des interruptions ou attaques personnelles. De manière générale, le Président rappelle à l'ordre toute personne qui tient des propos contraires à la loi, au règlement ou aux convenances. Si la situation l'exige, il peut faire expulser de la séance du Comité syndical ou du Bureau toute personne qui trouble l'ordre.

ARTICLE 6 : COMPTE-RENDU DE SÉANCE

À l'issue de chaque séance, un compte-rendu est rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance. Il comporte la liste des membres présents, absents excusés, absents et des pouvoirs reçus ainsi qu'un résumé de chaque affaire débattue, l'intégralité des débats, interventions et questions abordées sous forme synthétique, le contenu des délibérations, l'indication précise du vote et de la décision adoptée par le Comité syndical ou le Bureau.

Toutefois, lorsque la séance s'est tenue à huis-clos, le compte-rendu ne comporte pas les interventions et opinions émises lors des débats.

Les signatures du Président et du secrétaire de séance sont déposées sur la dernière page du compte-rendu de séance.

Le compte-rendu est affiché au siège du Syndicat mixte. L'ensemble des maires et présidents des collectivités adhérentes et des délégués titulaires et suppléants sont destinataires du compte-rendu de séance du Comité syndical. Le compte-rendu de séance du Bureau est adressé à ses seuls membres. Ce compte-rendu est transmis sous format numérique.

Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation du Comité syndical ou du Bureau le compte-rendu de la séance précédente.

Les membres du Comité syndical ou du Bureau peuvent soumettre des demandes de rectification ou de précision. Celles-ci sont alors enregistrées dans le compte-rendu si elles sont approuvées par le Comité syndical ou le Bureau. Les amendements sont ensuite ajoutés audit compte-rendu.

ARTICLE 7 : DÉLIBÉRATIONS

Après avoir été présenté, le projet est soumis au débat puis au vote du Comité syndical ou du Bureau.

Les délibérations sont inscrites par ordre de vote dans le registre des actes administratifs.

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part des membres du Comité syndical ou du Bureau intéressés à la décision objet de la délibération, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. La délibération doit mentionner la non-participation des membres intéressés.

TROISIÈME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 8-1 : Contenu et élaboration

Le règlement intérieur porte sur les modalités de fonctionnement du Syndicat mixte.

Son adoption relève de la compétence du Comité syndical.

Article 8-2 : Application

Les membres du Comité syndical peuvent demander au Président de faire un rappel au règlement lorsqu'une disposition du présent règlement n'est pas respectée et trouble le bon déroulement des débats.

Article 8-3 : Modification

Le présent règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications sur proposition du Président ou à la demande du tiers des délégués du Comité syndical en exercice. Ces modifications sont ensuite soumises au vote du Comité syndical, à la majorité absolue des délégués présents et représentés.

Article 8-4 : Publicité

Le présent règlement intérieur est transmis au représentant de l'État dans le département du siège du Syndicat mixte ainsi qu'à l'ensemble des Présidents des conseils régionaux et départementaux, des Présidents d'établissements, des maires et délégués, titulaires et suppléants, du Syndicat mixte.



DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-08

OBJET :

**Élection
du Bureau syndical**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

**Total des présents
et représentés : 118**

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillem (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounévez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Pléboulle), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzennec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuilière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Nault (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-23 du 30.11.2019 portant renouvellement partiel du Bureau syndical ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-06 portant approbation des nouveaux statuts ;

Considérant que l'approbation des nouveaux statuts et règlement intérieur entraîne l'application des nouvelles règles de gouvernance, notamment en ce qui concerne la composition et le fonctionnement du Bureau syndical, il est nécessaire d'élire un nouveau Bureau syndical.

Le Président propose :

- > de fixer à 12 le nombre de membres du Bureau syndical ;
- > de désigner les mêmes membres qu'actuellement, à l'exception de Philippe Guéniffey, jusque-là Vice-Président au titre de la ville de Saint-Brieuc, dans la mesure où le délégué d'une collectivité adhérente doit désormais être élu. Philippe Guéniffey n'étant pas un élu, il ne peut plus être délégué et donc membre du Bureau syndical.

Président : Joël Le Jeune, Maire de Trédrez-Locquémeau (Côtes d'Armor)

Représentants des départements et région

- + Région Bretagne : Gaël Le Meur
- + Département du Finistère : Nicole Ziegler
- + Département des Côtes d'Armor : Yannick Morin
- + Département de la Manche : Jean Lepetit

Représentants des communes

- + Pour le Finistère :
 - François Cuillandre (Brest)
 - Roger Coguiec (Le Conquet)
 - Jacques Robic (Plouézoc'h)
- + Pour les Côtes d'Armor :
 - Thierry Buzulier (Lézardrieux)
 - Brigitte Le Saulnier (Paimpol)
- + Pour l'Ille-et-Vilaine :
 - Marcel Le Moal (Cancale)
- + Pour le Morbihan :
 - Yves Tillaut (Belz)

Parmi ces membres, le Président propose de désigner cinq Vice-Présidents dans l'ordre suivant : Gaël Le Meur, Nicole Ziegler, Yannick Morin, Jean Lepetit, François Cuillandre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le nombre de membres du Bureau syndical et sa composition.
- > **Approuve** le nombre, l'ordre et la désignation des Vice-Présidents tel que présentés ci-dessus.

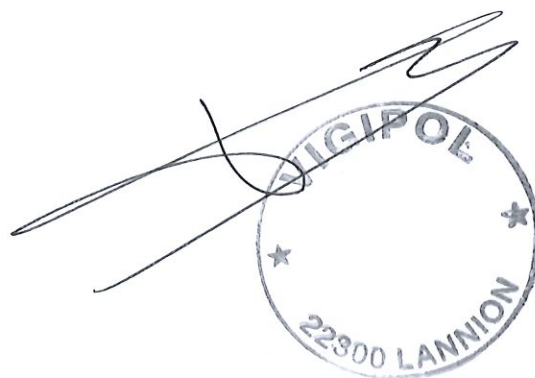
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-09

OBJET :

Délégation d'attributions
au Président

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

Total des présents
et représentés : 118

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillem (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Pléboulle), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuilière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2014-11 du 24.09.2014, modifiée par délibération n°2019-19 du 05.10.2019, portant délégation d'attribution du Comité syndical au Président ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2020-06 portant approbation des nouveaux statuts ;

Considérant

- > l'application des nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement du Syndicat mixte ;
- > la possibilité désormais ouverte pour le Comité syndical de déléguer une partie de ses attributions au Bureau syndical en plus du Président ;
- > la nécessité d'instituer des délégations d'attributions au Président et au Bureau afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat mixte entre deux réunions du Comité syndical ;

Le Président présente la liste des attributions qu'il est proposé de déléguer au Président :

> **Actions en justice**

- + Intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, pour toute action devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire.
- + Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- + Prendre toutes décisions nécessaires et passer tout protocole d'accord transactionnel dans le cadre de règlement amiable de sinistres, dans la limite du montant de 50 000 € fixé par le Comité syndical.

> **Marchés publics**

- + Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation dans la limite du seuil des MAPA ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- + Prendre toute décision concernant les modifications de marché public qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant du marché.

> **Finances**

- + Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- + Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.
- + Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.
- + Procéder à la réalisation de placements de la trésorerie du Syndicat mixte dans les limites fixées par le Comité syndical.

> **Assurances**

- + Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- + Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat mixte.

> **Divers**

- + Autoriser, au nom du Syndicat mixte, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion à tout organisme autre que les établissements publics.
- + Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.
- + Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** la liste des attributions à déléguer au Président.
- > **Délègue** au Président les attributions citées ci-dessus.
- > **Prend acte** que le Président rendra compte lors de chaque Comité syndical des attributions qu'il exerce et de celles exercées par le Bureau syndical par délégation du Comité syndical.
- > **Prend acte** que les décisions prises par le Président dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées doivent faire l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-10

OBJET :

Délégation d'attributions au Bureau syndical

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

Total des présents
et représentés : 118

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louanec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Pléboulle), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénoël), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2014-11 du 24.09.2014, modifiée par délibération n°2019-19 du 05.10.2019, portant délégation d'attributions du Comité syndical au Président ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2020-06 portant approbation des nouveaux statuts ;

Considérant

- > l'application des nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement du Syndicat mixte ;
- > la possibilité désormais ouverte pour le Comité syndical de déléguer une partie de ses attributions au Bureau syndical en plus du Président ;
- > la nécessité d'instituer des délégations d'attributions au Président et au Bureau afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat mixte entre deux réunions du Comité syndical ;

Le Président présente la liste des attributions qu'il est proposé de déléguer au Bureau syndical :

- > **Actions en justice**
 - + Prendre toutes décisions nécessaires et passer tout protocole d'accord transactionnel dans le cadre de règlement amiable de sinistres, dans la limite des montants fixés par le Comité syndical, à savoir entre 50 000 et 250 000 €.
- > **Marchés publics**
 - + Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation d'un montant supérieur au seuil des MAPA et inférieur aux seuils de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- > **Finances**
 - + Procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- > **Conventionnement**
 - + Établir des conventions de partenariat ou de coopération ou des contrats de prestations de services avec les collectivités et établissements publics ou tout autre organisme dans la limite des missions prévues dans les statuts et des crédits ouverts au budget.
- > **Divers**
 - + Engager le Syndicat mixte dans des projets européens, des projets de recherche ou tout autre type de projet dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** la liste des attributions à déléguer au Bureau syndical.
- > **Délègue** au Bureau les attributions citées ci-dessus.
- > **Prend acte** que le Président rendra compte lors de chaque Comité syndical des attributions qu'il exerce et de celles exercées par le Bureau syndical par délégation du Comité syndical.
- > **Prend acte** que les décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des attributions qui leur ont été déléguées doivent faire l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-11

OBJET :

Révision des cotisations

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

Total des présents
et représentés : 118

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounévez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Pléboulle), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Loquêmeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounevez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuilière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbars)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Sétité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Le Président rappelle que :

- > les cotisations n'ont pas été réévaluées depuis 2013 pour les communes, 2008 pour la Région et 2001 pour les Départements ;
- > les cotisations actuelles ne reflètent pas la réalité des missions assurées par Vigipol au profit de ses adhérents et ne permettent pas d'assurer l'équilibre financier.

Considérant

- > la nécessité d'instaurer un modèle financier équilibré et pérenne pour permettre au Syndicat mixte de perdurer et d'assurer un niveau de services satisfaisant à ses adhérents ;
- > le modèle financier établi par Vigipol avec Ressources Consultants Finances au second semestre 2019 ;
- > les hypothèses et simulations présentées et débattues lors du Comité syndical du 30.11.2019 ;

Le Président présente les critères et bases de calcul qu'il est proposé d'appliquer aux cotisations en 2020 :

- > **Pour les communes**
 - + Maintien de l'indexation de la cotisation sur la population DGF
 - + Pondération de la population par un principe de dégressivité au-delà de 10 000 et 20 000 habitants selon les coefficients de 1, 0,5 puis 0,3
 - + Affectation d'une valeur de point sur la population ainsi pondérée
 - + Passage de la valeur de point de 0,21 € à 0,25 € par habitant
- > **Pour les EPCI** : L'adhésion de l'EPCI est désormais une condition sine qua none au lancement et à la poursuite d'une démarche Infra POLMAR sur un territoire.
 - + Indexation de la cotisation sur la population DGF
 - + Prise en compte de 100 % de la population DGF des communes littorales + 10 % de la population DGF des communes rétro-littorales
 - + Pondération de la population par un principe de dégressivité au-delà de 20 000 et 50 000 habitants selon les coefficients de 1, 0,5 puis 0,3
 - + Affectation d'une valeur de point sur la population ainsi pondérée
 - + Valeur de point fixée à 0,25 € par habitant
 - + Cas particulier de la démarche Infra POLMAR portée par le Syndicat Mixte de la ria d'Étel : pas d'adhésion du Syndicat mixte mais conventionnement avec versement d'une participation financière annuelle.
- > **Pour les départements**
 - + Maintien du principe d'une cotisation forfaitaire
 - + Passage de 15 250 € à 17 500 €
- > **Pour les régions**
 - + Maintien du principe d'une cotisation forfaitaire
 - + Passage de 30 500 € à 35 000 €
 - + Compte-tenu des subventions et contreparties DLAL-FEAMP importantes qui seront versées par le conseil régional de Bretagne en 2020 et 2021 en plus de sa cotisation (de l'ordre de 125 000 €), le Président propose de maintenir, de façon dérogatoire, la cotisation de la région Bretagne à 30 500 € durant ces deux années.

Il est également proposé que le montant des cotisations soit désormais révisé annuellement, au minimum pour prendre en compte l'inflation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Valide** les modalités ci-dessus proposées pour chacun des échelons de collectivité adhérente et leur application dès 2020 à l'exception de la région Bretagne qui bénéficiera, à titre dérogatoire, du maintien de sa cotisation à 30 500 € en 2020 et 2021.
- > **Entérine** le principe selon lequel l'adhésion de l'EPCI est désormais une condition sine qua none au lancement et à la poursuite d'une démarche Infra POLMAR sur un territoire ainsi que le principe d'un conventionnement avec le Syndicat Mixte de la ria d'Étel avec versement d'une participation financière annuelle.
- > **Décide** que la cotisation des adhérents sera désormais révisée annuellement, au minimum pour prendre en compte l'inflation.

Décision approuvée à la majorité des membres présents ou représentés

par 103 voix pour

4 voix contre (2 + 2 pouvoirs)

11 abstentions (4 + 7 pouvoirs)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-12

OBJET :

**Tableau des effectifs :
modification et création
de postes**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

Total des présents
et représentés : 118

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillem (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiéc (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézaridrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Pléboulle), Raymond Morinière (Plestinles-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plözévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzenec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïc Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

- Vu** la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2017-7 du 28.01.2017 portant modification du tableau des effectifs du Syndicat mixte ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°2017-8 du 28.10.2017 portant mise en place du RIFSEEP ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 11 décembre 2019 relatif à l'augmentation de DHS du poste de secrétaire-comptable ;

Le Président rappelle que les emplois des collectivités sont créés, modifiés et supprimés par l'organe délibérant.

Considérant

- > l'accroissement de la charge de travail globale occasionné notamment par l'extension du territoire et des projets DLAL-FEAMP ;
- > la nécessité de renforcer les effectifs en conséquence afin de permettre au Syndicat mixte d'assurer pleinement ses missions ;

Le Président propose de **modifier le poste dédié au secrétariat et à la comptabilité** pour :

- > le passer dès à présent à temps complet ;
- > l'ouvrir à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Il propose également de **créer deux postes de chargés de mission supplémentaires** :

- > à temps complet ;
- > à compter du 01.04.2020 ;
- > dans la filière administrative, en catégorie A, au grade d'attaché territorial ;
- > pour assurer l'accompagnement des collectivités littorales en matière de préparation à la gestion des pollutions maritimes et en cas de crise.

Le Président précise que ces deux postes sont ouverts aux titulaires ainsi qu'aux contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984.

Dans ce dernier cas, l'agent :

- > sera recruté selon les conditions mentionnés ci-dessus ;
- > devra justifier d'un diplôme d'études supérieures (niveau Bac + 5 ou équivalent ou Bac + 3 avec de l'expérience) dans l'un des domaines relatifs à la gestion des pollutions maritimes : gestion des risques ou des crises, planification d'urgence, droit maritime ou droit public, connaissance de l'écosystème littoral, transport maritime ;
- > sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux dans la limite maximale de l'IB 821 - IM 673 en fonction de ses compétences et expérience ;
- > pourra également bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération du Comité syndical n°2017-8 du 28.10.2017 (RIFSEEP).

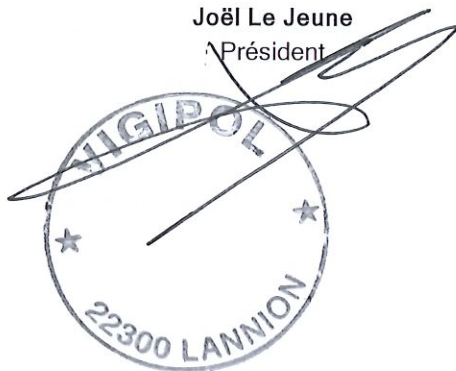
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** la modification du poste de secrétaire-comptable tel que proposée.
- > **Approuve** la création de deux postes de chargés de mission selon les modalités proposées ci-dessus.
- > **Décide** de modifier le tableau des effectifs tel qu'en annexe.
- > **Inscrit** les crédits correspondants au chapitre 12 « Charges de personnel et frais assimilés ».
- > **Autorise** le Président à accomplir les démarches et signer tous les documents relatifs à ces décisions.

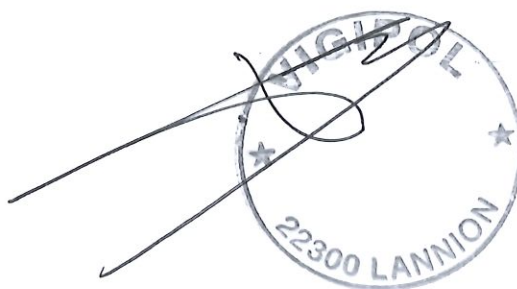
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020



Annexe : Tableau des effectifs de Vigipol

Filière administrative

Situation antérieure (au 01.02.2017)

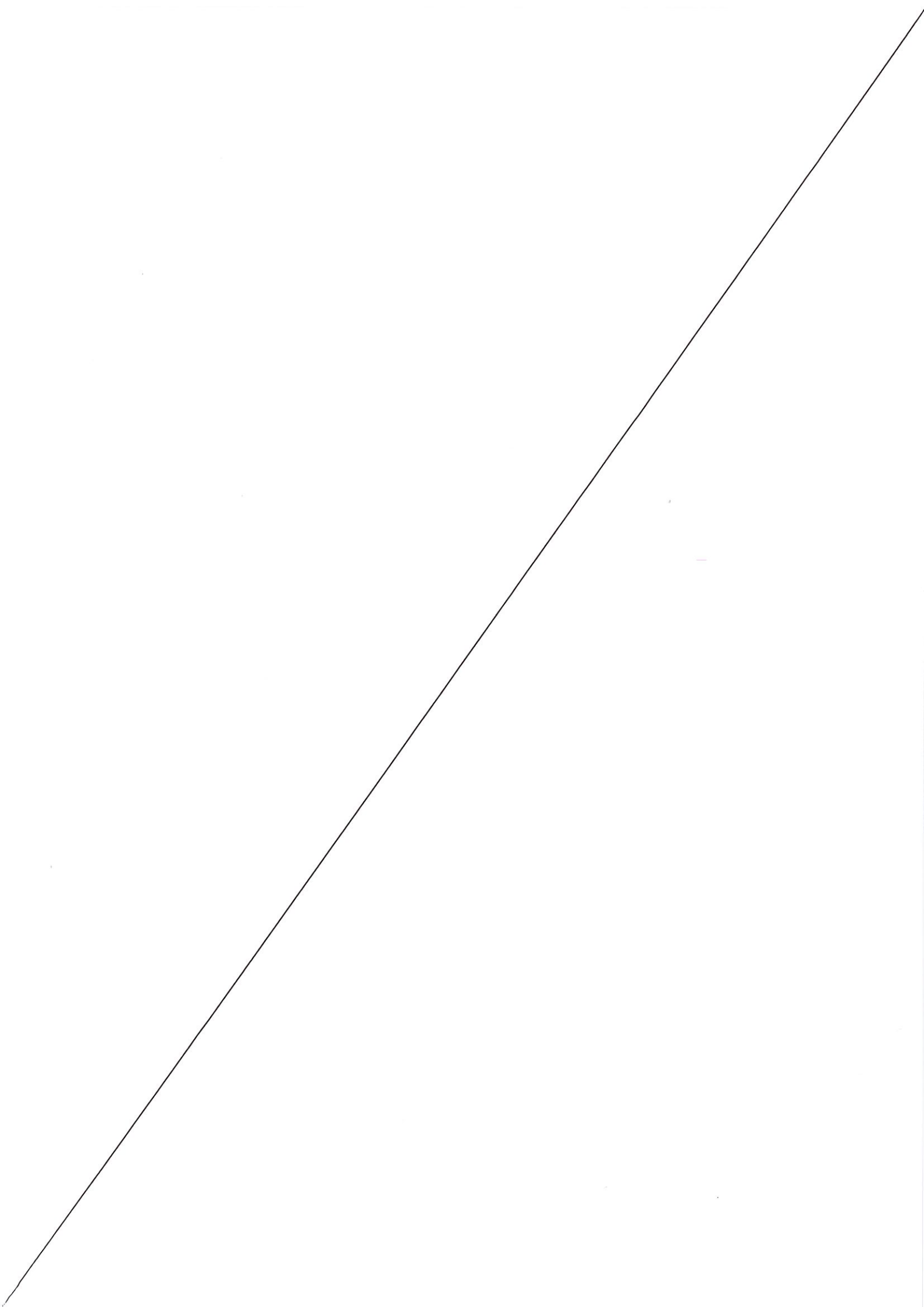
Emploi	Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant	Temps non-complet
Directeur des services	Attaché	1	1	0	0
Chargé d'études « Affaires juridiques et administratives »	Attaché	1	1	0	0
Chargé de missions « Préparation et gestion de crise »	Attaché	1	1	0	0
Assistant comptable	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0	1
TOTAL		4	4	0	1

Situation au 08.02.2020

Catégorie	Grade	DHS	Libellé du poste	Ouvert	Poste pourvu		Vacant
					Titulaire ou stagiaire	Contractuel	
A	Attaché	35h00	Directeur des services	1	1		0
A	Attaché	35h00	Chargé d'études « Affaires juridiques et administratives »	1	1		0
A	Attaché	35h00	Chargé de missions « Préparation et gestion de crise »	1	0	1	0
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00	Secrétaire-comptable	1	0	0	1
Total				4	2	1	1

Situation au 01.04.2020

Catégorie	Grade	DHS	Libellé du poste	Ouvert	Poste pourvu		Vacant
					Titulaire ou stagiaire	Contractuel	
A	Attaché	35h00	Directeur des services	1	1		0
A	Attaché	35h00	Chargé d'études « Affaires juridiques et administratives »	1	1		0
A	Attaché	35h00	Chargé de missions « Préparation et gestion de crise »	3	0	1	2
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00	Secrétaire-comptable	1	1		
Total				6	2	1	1





DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-13

OBJET :

**Création d'emplois
non-permanents
en cas d'accroissement
temporaire d'activité**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 64

Pouvoirs : 54

**Total des présents
et représentés : 118**

Quorum : 88

Majorité absolue : 60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiéc (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancalle)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzennec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzac), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéholé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounevez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quéllec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rossec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rossec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzenec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbars)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2017-8 du 28.10.2017 portant mise en place du RIFSEEP ;

Le Président rappelle que :

- > les emplois des collectivités sont créés, modifiés et supprimés par l'organe délibérant ;
- > les collectivités et établissements publics peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- > ces emplois ne peuvent excéder 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant

- > le risque potentiel de survenue d'un événement majeur à gérer à tout moment ;
- > l'accroissement temporaire d'activité lié à un tel événement et/ou ses conséquences ;
- > la nécessité d'accroître temporairement les effectifs pour faire face à un tel accroissement d'activité ;
- > l'incompatibilité des contraintes de temps inhérentes à la gestion de crise avec le délai nécessaire pour convoquer le Comité syndical ;

Le Président propose au Comité syndical de prendre désormais chaque année une délibération pour créer des emplois non-permanents, pourvus directement par des agents contractuels, afin de faire face à l'accroissement potentiel d'activité qui résulterait de la survenue d'une crise majeure.

Il précise que plusieurs types de postes pourraient être nécessaires :

- > des emplois de catégorie A, à temps complet ou à temps non complet, afin d'assurer des fonctions de chargé de missions. Ces agents devront justifier des mêmes qualifications que les chargés de missions « Préparation et gestion de crise » inscrits au tableau des effectifs ou d'une expérience significative dans l'un des domaines de compétences et d'expertise requis par la gestion de l'événement concerné. La rémunération sera déterminée par l'autorité territoriale sur la base de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux dans la limite maximale de l'IB 821 - IM 673 selon les fonctions occupées, les qualifications de l'agent (diplômes ou niveau d'étude), son expérience professionnelle.
- > des emplois de catégorie C, à temps complet ou à temps non complet, afin d'assurer notamment des fonctions de secrétariat. Ces agents devront justifier de compétences en matière de secrétariat, de fonctionnement des collectivités ou de comptabilité publique. La rémunération sera déterminée par l'autorité territoriale sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux dans la limite maximale de l'IB 548 - IM 466 selon les fonctions occupées, les qualifications de l'agent (diplômes ou niveau d'étude), son expérience professionnelle.

Ces agents pourront également bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération du comité syndical n°2017-8 du 28.10.2017 (RIFSEEP).

15 000 € sont inscrits au Budget au chapitre 022 « Dépenses imprévues » afin de pourvoir d'urgence au financement de ces postes en cas de nécessité.

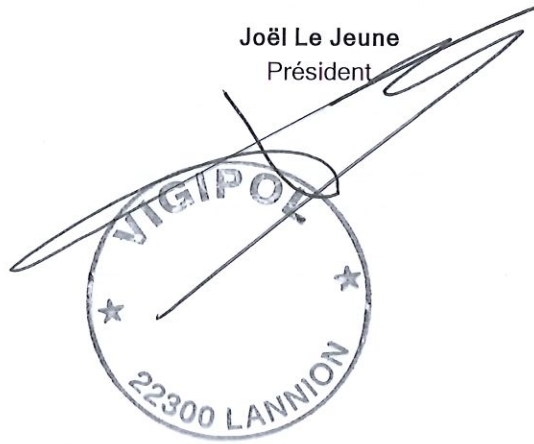
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'adopter cette proposition.
- > **Inscrit** les crédits correspondants au chapitre 022 « Dépenses imprévues ».
- > **Charge** le Président de définir les emplois, leurs fonctions et les profils de postes le moment venu en fonction des besoins de Vigipol.
- > **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

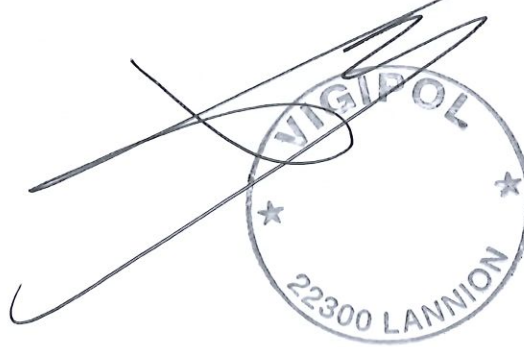
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-14

OBJET :

**Actualisation du
coût d'intervention
des agents dans le cadre
de prestation de services**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	173
Présents :	64
Pouvoirs :	54
Total des présents et représentés :	118
Quorum :	88
Majorité absolue :	60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounévez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzennec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanhec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénoël), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quéllec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancalle)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-07 du 16.02.2019 relative à l'actualisation du coût d'intervention des agents dans le cadre de prestation de services ;

Le Président rappelle que, par délibération du 16.02.2019, le Comité syndical a décidé que les coûts d'intervention journaliers des agents devaient être révisés annuellement. Il convient donc d'actualiser les coûts fixés en 2019.

Le Président propose de :

- > conserver en 2020 les taux fixés pour 2019 ;
- > maintenir la décote de 25 % pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- > maintenir les autres dispositions de la délibération du 16.02.2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** l'ensemble de ces propositions.

Les coûts d'intervention journaliers à appliquer en 2020 sont :

Fonction	Coût d'intervention journalier
Directrice	820 €
Chargé d'études « Affaires juridiques et administratives »	590 €
Chargé de mission « Préparation et gestion de crise »	510 €
Secrétaire-comptable	380 €

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

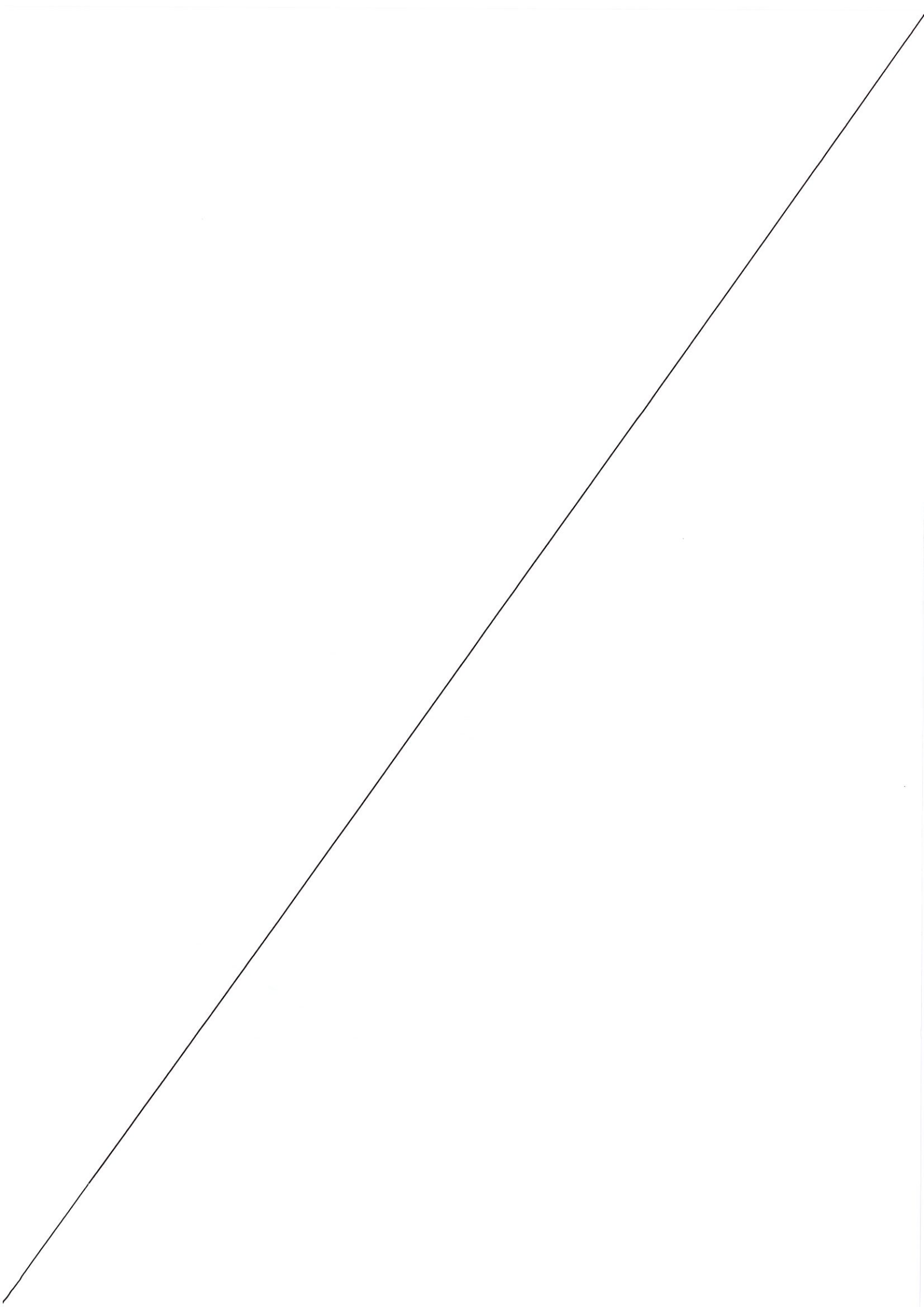
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme.

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020







DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-15

OBJET :

**Révision de l'indemnité de
fonction du Président et
des Vice-Présidents**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	173
Présents :	64
Pouvoirs :	54
Total des présents et représentés :	118
Quorum :	88
Majorité absolue :	60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounevez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzennec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquéolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougouvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounevez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouénan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzenec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-8 et R.5723-1 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 13.12.2008 et n°2014-12 du 27.09.2014 portant attribution d'une indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2017-09 du 28.10.2017 portant actualisation de la base de calcul de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents ;

Le Président rappelle que le montant maximum de l'indemnité de fonction des élus locaux est calculé sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Actuellement, l'indemnité de fonction qui peut être accordée au Président et Vice-Présidents d'un syndicat mixte ouvert de plus de 200 000 habitants est de :

- + 727,71 € brut mensuel pour le Président, soit 18,71 % de l'indice brut 1027
- + 363,66 € brut mensuel pour un Vice-Président, soit 9,35 % de l'indice brut 1027

Jusqu'en 2008, ces indemnités étaient fixées pour Vigipol à 60 % du montant maximum. Le Président les a alors diminuées de moitié, soit 30 %, compte-tenu des difficultés budgétaires. Elles n'ont pas été révisées depuis. En février 2020, les indemnités s'élèvent ainsi à :

- + 218,31 € brut mensuel pour le Président
- + 109,10 € brut mensuel pour un Vice-Président

Considérant

- > le montant de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents est fixé par le Comité syndical dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;
- > l'application de nouvelles règles de gouvernance et l'évolution du rôle du Bureau syndical ;

Le Président propose :

- > de repasser le taux de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents à 60 % du montant maximal ;
- > de prévoir que ce nouveau taux s'appliquera seulement aux membres du Bureau qui seront élus en septembre 2020 à l'issue du renouvellement municipal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** de porter à 60 % le taux de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents.
- > **Précise** que ce nouveau taux s'appliquera seulement aux membres du Bureau qui seront élus en septembre 2020 à l'issue du renouvellement municipal.

Décision approuvée à la majorité des membres présents ou représentés

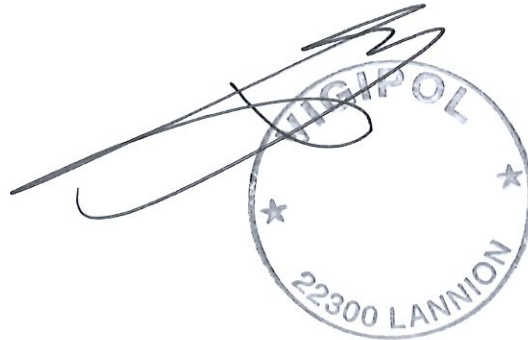
par 117 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020





BUREAU SYNDICAL :
RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

État au 14.02.2020

	PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENTS				
	Joël Le Jeune	Gaël Le Meur	Nicole Ziegler	Yannick Morin	Jean Lepetit	François Cuillandre
Commune	1 232,16		51,16	776,32	1 546,03	
EPCI	3 764,94		102,68		233,36	
Conseil départemental			3 267,10	2 333,64	2 127,04	
Conseil régional						
Megalis Bretagne	363,65					
SDIS			1 166,81	583,41	583,41	
SDE				74,67		
Total	5 360,75	a renoncé à son indemnité à Vigipol	4 587,75	3 768,04	4 489,84	a renoncé à son indemnité à Vigipol



DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-16

OBJET :

**Suppression
de l'indemnité de conseil
du receveur**

Date de convocation :

13 janvier 2020

Date d'affichage :

13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	173
Présents :	64
Pouvoirs :	54
Total des présents et représentés :	118
Quorum :	88
Majorité absolue :	60

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Marguerite Lamour et Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoger), Jean-Jacques Bordenave (Plounévez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfléz)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Pléboulle), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hellio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Naulet (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélévern), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounévez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuilière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancale), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Audrey Cousquer (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Jean-Claude Merdy (Plouguerneau)	à	Henri Lélias (Lannilis)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Sétité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen à Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon à Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas à Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard à Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier à Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu la délibération du Comité syndical n°2015-05 du 28.02.2015 relative à l'octroi d'une indemnité de conseil au receveur ;

Le Président rappelle que :

- > les collectivités peuvent verser une indemnité de conseil aux comptables publics pour « des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable » (article 1er de l'arrêté interministériel du 16.12.1983) ;
- > le Comité syndical accorde jusqu'à présent à Mme Michèle Mahé, trésorière principale de Lannion, cette indemnité à taux plein.

Compte-tenu des récentes évolutions réglementaires, le Président propose de supprimer l'attribution de cette indemnité à compter de l'exercice 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** la suppression de l'indemnité de conseil attribuée à Mme Michèle Mahé.

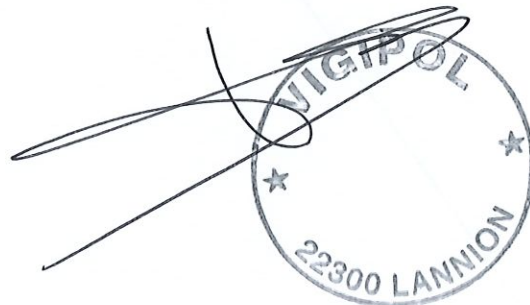
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

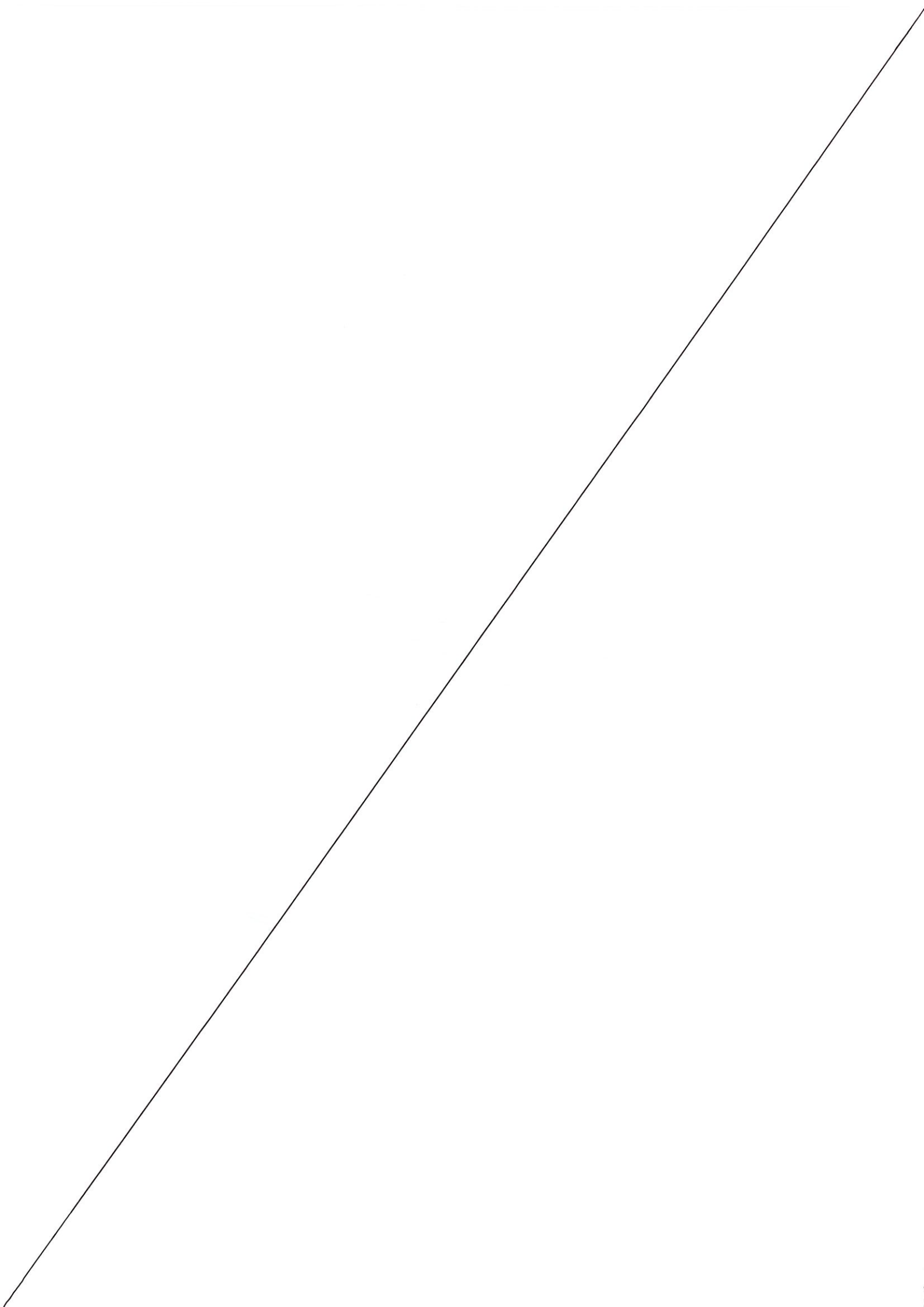
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020







DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DE VIGIPOL

Séance du 8 février 2020

Délibération n°2020-17

OBJET :

Vote du
budget primitif 2020

Date de convocation :
13 janvier 2020

Date d'affichage :
13 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 173

Présents : 61

Pouvoirs : 52

Total des présents
et représentés : 113

Quorum : 88

Majorité absolue : 58

Le samedi 8 février 2020, à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre culturel L'Arcadie à Ploudalmézeau (29), en séance publique, sous la présidence de Joël Le Jeune, Président du Syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol.

PRÉSENTS :

(voir la feuille d'émargement de la séance en annexe)

- > **pour les communes du département du Finistère :** Armand Glidic (Batz), Gilbert Le Gall (Brélès), Jean-Yves Briant (Carantec), Marie-José Rosec (Goulven), Eric Guézénoc (Kerlouan), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Anne Apprioual (Lampaul-Ploudalmézeau), Alexandre Treguer (Landéda), Jean-Louis Guenneuguès (Landunvez), Olivier Guillerm (Lanildut), Roger Coguiec (Le Conquet), Thierry Bourhis (Le Relecq-Kerhuon), Alexandre Bars (Ouessant), Gérard Gouzien (Ploudalmézeau), François Roué (Plouescat), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Loïc Calvez (Plouider), Marie-Françoise Gelebart (Ploumoguier), Jean-Jacques Bordenave (Plounévez-Lochrist), Michel Albrecht (Plouzané), Jean-Michel Croguennoc (Porspoder), Patrick Renault (Roscoff), Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Hervé Richard (Taulé), Jacky Péden (Tréfleze)
- > **pour les communes du département des Côtes d'Armor :** Jean-Pierre Briens et Christelle Lévy (Lamballe-Armor), Marc Nédélec et Jean-Yves Callac (Lannion), Thierry Buzulier (Lézardrieux), Guy Parzy (Louannec), Jean-Yves Le Merrer (Penvénan), Thierry Locatelli (Perros-Guirec), Roger Drouet (Plébouille), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves), Yvon Simon (Plouézec), Jean Neukum (Plougrescant), Jean-Joseph Picard (Plouguiel), Jeanne Rolland (Plourivo), Alain André (Plurien), Elisabeth Seité et Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc), Odile Guérin (Trébeurden), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Gildas Morvan (Tréduder), Martial Clément (Trégastel), Jean Le Merdy (Tréguier), Daniel Normand (Tréveneuc)
- > **pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :** Marcel Le Moal (Cancale)
- > **pour les communes du département du Morbihan :** Thibaut Grollemund (Le Palais), Camille Le Floch (Locmaria), Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
- > **pour le conseil départemental du Finistère :** Nicole Ziegler, Jean-Marc Puchois
- > **pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :** Yannick Morin, Erven Léon, Michel Desbois
- > **pour le conseil départemental de la Manche :** Jean Lepetit, Patricia Lecomte
- > **pour le conseil régional de Bretagne :** Gaël Le Meur

ABSENTS EXCUSÉS :

> pour les communes du département du Finistère :

Gildas Forest (Brélès), François Cuillandre, Christiane Migot et Claudine Péron (Brest), Grégory Hedio (Cléder), Pierre Le Goff (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), Ludovic Quélenec (Kerlaz), Johan Richard et Larry Réa (Le Relecq-Kerhuon), Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané), Paul Fichou (Locquirec), Daniel Masson (Molène), Jean-Charles Pouliquen et Yvon Prémel (Morlaix), Jean-Bernard Cloitre (Plouarzel), Aline Chevaucher (Plouénan), Jean-Claude Merdy et Audrey Cousquer (Plouguerneau), Rémy Sautejeau (Plounéour - Brignogan-Plages), Michel Burel (Plovan), Nicolas Demercastel (Plouzané), Pierre Plouzenec (Plozévet), Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt), Véronique Fily (Saint-Martin-des-Champs), Gérard Wagener (Saint-Nic), Christine Moal et Olivier Peron (Saint-Pol-de-Léon), Yvon Castel (Santec), François Spinec (Sein), Christian L'Aot (Sibiril), Dominique Buhot (Trébabu), Guy Taloc (Tréglonou), Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer), Marie-Claude Duperré (Bréhat), Michel Morgand (Erquy), Jean-François Le Bescond (Kerbors), Jean-Claude Vitel (Kerfot), Florence Goulley (Lamballe-Armor), Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Michelle Menguy (Lanloup), Eric Robert et Christian Méheust (Lannion), Brigitte Le Saulnier et Annette Lec'hvien (Paimpol), Sylvie Audrain (Perros-Guirec), Francis Vincent (Pléneuf-Val-André), Philippe Faisant (Plérin), Philippe Paranthoën (Pleubian), Didier Rogard (Pleudaniel), Serge Le Goffic (Pleumeur-Bodou), Philippe Bréard (Ploubazlanec), Olivier Nault (Ploulec'h), Jean-Pierre Le Léer (Ploumilliau), Guy Ruselle et Jean-Claude Quettier (Pordic), Louise-Anne Gautier (Saint-Brieuc), Olivier Cojean (Saint-Cast-le-Guildo), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), François Bouriot (Trélevérn), Yves Le Flanchec (Trévou-Tréguignec), Yvan Pasquiou (Troguéry)

> pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :

Thierry Combabessou (Saint-Coulomb), Loïc Gandon (Saint-Lunaire), Kevin Guihard (Saint-Malo)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor), Yves Tillaut (Belz), Gilbert Gouzerh (Erdeven), Gilles Thunet (Locoal-Mendon), Pierric Le Fur (Sainte-Hélène), Isabelle Villatte (Sauzon)

> pour le conseil départemental du Finistère : Georges Lostanlen, Joëlle Huon

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Monique Nicolas, Isabelle Nicolas

> pour le conseil régional de Bretagne : Loïg Chesnais-Girard, Martin Meyrier, Gaël Le Saout

ABSENTS :

Réza Salami (Brest), Raphaël Madec (Henvic), Gwendal Le Coq (Lannilis), Julien Godec (Locquénolé), Yvon Saleun et Jean-Paul Vermot (Morlaix), Pierre Durose (Plougonvelin), Olivier Marzin (Plouguin), Jacques Le Guen (Plounevez-Lochrist), Laurent Abernot (Plouzané), Hugues Marelle (Beaussais-sur-Mer), Gilbert Bertrand (Binic - Étables-sur-Mer), Michel Calliot (Fréhel), Nicolas Lormet (Lamballe-Armor), Gaël Tarlet (Lanmodez), Christine Daniel et Pascal Laporte (Plérin), Pierre Terrien (Pleumeur-Bodou), Christian Brault (Plévenon), Régis Quellec (Plouha), Samuel Le Gaouyat (Pontrieux), Blandine Claessens (Saint-Brieuc), Thomas Jarry (Saint-Cast-le-Guildo), Gilles Le Bihan (Saint-Michel-en-Grève), Sophie Lathuillière (Saint-Quay-Portrieux), Joël Mazé (Cancalle), Jacques Huchet, Christophe Héry et Daniel Guégan (Saint-Malo), Sébastien Fagnen et Valérie Nouvel (CD 50)

POUVOIRS :

> pour les communes du département du Finistère :

Christiane Migot (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven)
Claudine Péron (Brest)	à	Marie-José Rosec (Goulven))
Pierre Le Goff (Guimaëc)	à	François Vogel (Plougasnou)
Larry Réa (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Johan Richard (Le Relecq Kerhuon)	à	Thierry Bourhis (Le Relecq Kerhuon)
Gérard Cariou (Locmaria-Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Paul Fichou (Locquirec)	à	François Vogel (Plougasnou)
Jean-Charles Pouliquen (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Yvon Prémel (Morlaix)	à	Alain Olivier (Saint-Martin-des-Champs)
Aline Chevaucher (Plouéan)	à	Jean-Yves Briant (Carantec)
Nicolas Demercastel (Plouzané)	à	Michel Albrecht (Plouzané)
Pierre Plouzennec (Plozévet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Yves-Marie Dayot (Saint-Jean-du-Doigt)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Gérard Wagener (Saint-Nic)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Christine Moal (Saint-Pol-de-Léon)	à	Patrick Renault (Roscoff)
Yvon Castel (Santec)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Christian L'Aot (Sibiril)	à	Patrick Guen (Plougoulm)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Roger Coguiec (Le Conquet)

> pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Bernard Derrien (Binic - Étables-sur-Mer)	à	Daniel Normand (Tréveneuc)
Marie-Claude Duperré (Bréhat)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Michel Morgand (Erquy)	à	Alain André (Plurien)
Jean-François Le Bescond (Kerbors)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
Florence Goulley (Lamballe-Armor)	à	Jean-Pierre Briens (Lamballe-Armor)
Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)	à	Jean Le Merdy (Tréguier)
Michelle Menguy (Lanloup)	à	Yvon Simon (Plouézec)
Eric Robert (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Christian Méheust (Lannion)	à	Marc Nédélec (Lannion)
Sylvie Audrain (Perros-Guirec)	à	Thierry Locatelli (Perros-Guirec)
Francis Vincent (Pléneuf-Val-André)	à	Alain André (Plurien)
Philippe Faisant (Plérin)	à	Elisabeth Séité (Saint-Brieuc)
Philippe Paranthöen (Pleubian)	à	Jean Neukum (Plouescant)
Philippe Bréard (Ploubazlanec)	à	Jeanne Rolland (Plourivo)
Olivier Naulet (Ploulec'h)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Guy Ruselle (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Jean-Claude Quettier (Pordic)	à	Philippe Guéniffey (Saint-Brieuc)
Yvon Le Séguillon (Trédarzec)	à	Thierry Buzulier (Lézardrieux)
François Bouriot (Trélévern)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)
Yvan Pasquiou (Troguéry)	à	Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau)

> pour les communes d'Ille-et-Vilaine :

Loïc Gandon (Saint-Lunaire)	à	Marcel Le Moal (Cancale)
Kevin Guihard (Saint-Malo)	à	Marcel Le Moal (Cancale)

> pour les communes du département du Morbihan :

Annaïck Huchet (Bangor)	à	Camille Le Floch (Locmaria)
Yves Tillaut (Belz)	à	Thibaut Grollemund (Le Palais)
Gilbert Gouzerh (Erdeven)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Gilles Thunet (Locoal-Mendon)	à	Alain Lavacherie (Saint-Philibert)
Pierrick Le Fur (Sainte-Hélène)	à	Yannick Morin (CD 22)
Isabelle Villatte (Sauzon)	à	Camille Le Floch (Locmaria)

> pour le conseil départemental du Finistère :

Georges Lostanlen	à	Nicole Ziegler (CD 29)
Joëlle Huon	à	Nicole Ziegler (CD 29)

> pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :

Isabelle Nicolas	à	Jean-Yves Le Merrer (Penvénan)
------------------	---	--------------------------------

> pour le conseil régional de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)
Martin Meyrier	à	Gaël Le Meur (CR Bretagne)

Secrétaire de séance : Christelle Lévy, déléguée de Lamballe-Armor (22)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-02 du 08.02.2020 attestant la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-05 du 08.02.2020 portant affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

Considérant

- > les orientations budgétaires définies pour l'exercice 2020 ;
- > les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 présentées ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	163 700	163 700
012	Charges de personnel et frais assimilés	283 000	283 000
65	Autres charges de gestion courante	13 300	13 300
022	Dépenses imprévues	15 000	15 000
Total des dépenses réelles		475 000	475 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 100	4 100
Total des dépenses d'ordre		4 100	4 100
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		479 100	479 100

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
013	Atténuation des charges	8 700	8 700
74	Dotations, subventions et participations	289 100	289 100
75	Autres produits de gestion courante	15	15
77	Produits exceptionnels	149 785	149 785
Total des recettes réelles		447 600	447 600
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		447 600	447 600

	Dépenses	Recettes	Total
Total des crédits proposés au BP 2020	479 100,00	447 600,00	- 31 500,00
Report de l'exercice 2019	-	405 222,79	405 222,79
Total de fonctionnement cumulé	479 100,00	852 822,79	373 722,79

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
21	Immobilisations corporelles	13 120,84	13 120,84
Total des dépenses réelles		13 120,84	13 120,84
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		13 120,84	13 120,84

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	300	300
Total des recettes réelles		300	300
040	Opérations d'ordre entre sections	4 100	4 100
Total des recettes d'ordre		4 100	4 100
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 400	4 400

	Dépenses	Recettes	Total
Total des crédits proposés au BP 2020	13 120,84	4 400,00	- 8 720,84
Report de l'exercice 2019	-	8 720,84	8 720,84
Total d'investissement cumulé	13 120,84	13 120,84	0


Le Comité syndical, après en avoir délibéré,


- > **Approuve** le budget primitif 2020 tel que proposé ci-dessus.
- > **Précise** que le budget est
 - adopté avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du compte de gestion, du compte administratif 2019 et de l'affectation du résultat votés lors de la même séance ;
 - voté excédentaire de 373 722,79 € en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.
- > **Autorise** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision approuvée à la majorité des membres présents ou représentés par

Par 110 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (1 + 2 pouvoirs)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,


Joël Le Jeune
Président



Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en sous-préfecture le : 21 février 2020

